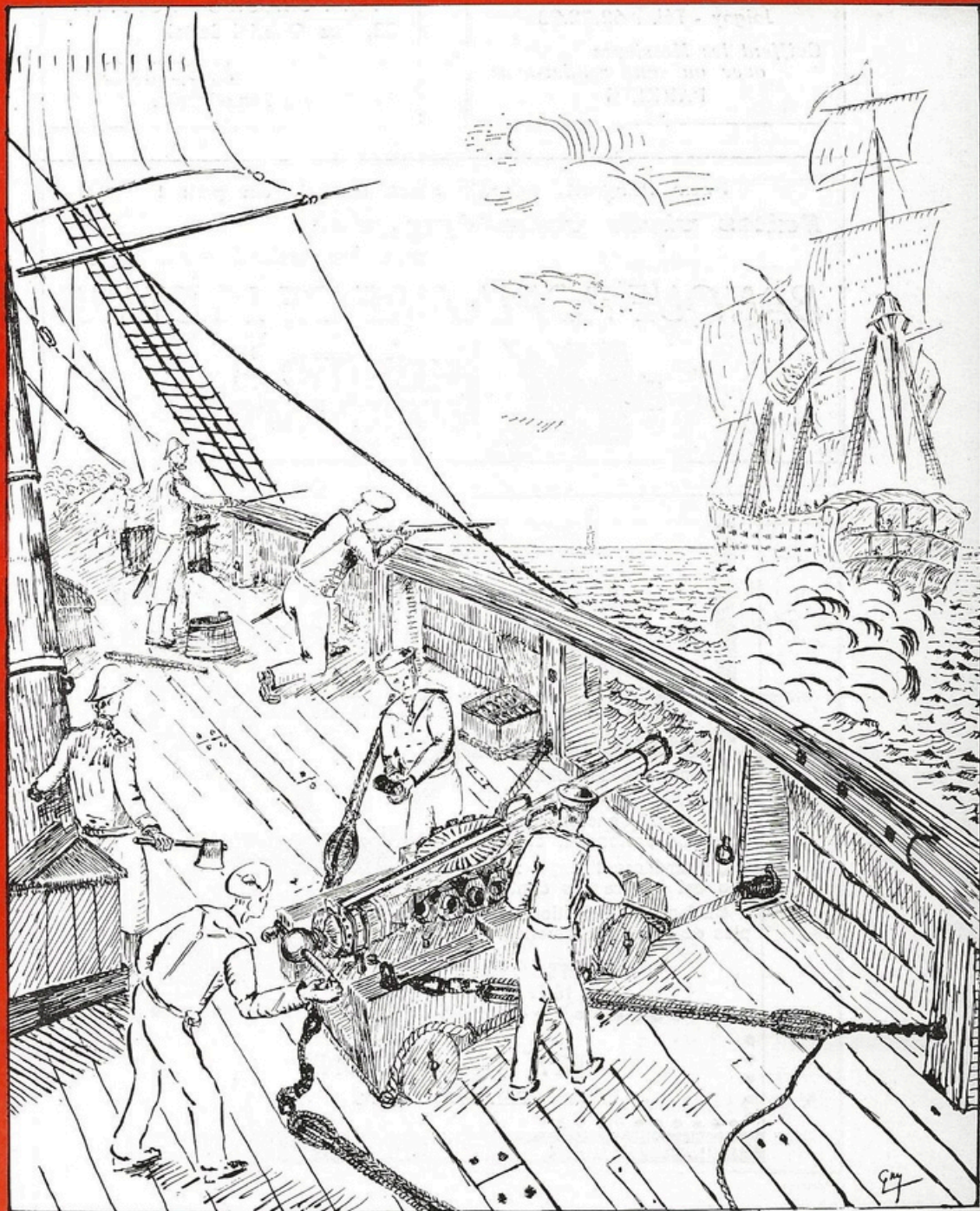


REVUE

EDITEE PAR L'ASSOCIATION
CULTURELLE ET D'ETUDES
DE JOIGNY

L'ECHO de Joigny



N^{os} 23-24

Le « canon-foudre » a été inventé à Joigny en 1828

**ROBERT
et
SIMONE**

11, Place du Pilon
Joigny - Tél. : 62.22.98

*Coiffent les Messieurs
avec ou sans rendez-vous*
PARKING

Maurice BONNET
OPTICIEN
AUDIOPROTHESISTE

**Adaptateur de lentilles
cornéennes**

Tél. : 62.03.56 - JOIGNY
22, Rue Gabriel-Cortel

MIGENNES
62, Avenue Jean-Jaurès.

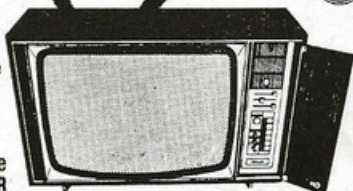
Pour l'argent, dormir c'est mourir un peu !
Faites vivre votre épargne
en la confiant à la
BANQUE POPULAIRE DE L'YONNE



**les nouveaux
TV COULEUR
PHILIPS 110°
entièrement transistorisés**

- Ça accroît la fiabilité de l'appareil : tout transistors
- Ça réduit l'encombrement : 10 cm de profondeur en moins
- Ça améliore l'image : elle est encore plus contrastée
- Ça facilite l'utilisation : plus de touches à enfoncer

PHILIPS une gamme
de 10 TV COULEUR



FRY — JOIGNY

Tél. 62-11-34

Philips : le premier spécialiste européen de la TV couleur

RÉCUPÉRATION AFFINAGE

rue chaudot 89 - JOIGNY

ROUGHOL et C^{ie}

QUATRE G.

GRAINES
ARTICLES DE PECHE



T. 62-10-24

JOIGNY

8, rue
G.-Cortel

FUNEROC

GRANITS FRANÇAIS ETRANGERS
PIERRES - MARBRES - GRANITOS
CAVEAUX - ENTRETIEN - FRAYURES

SAINT-JULIEN-DU-SAULT

Rue des Ecoles - Tél. 63 20 79

MIGENNES

15, Av. E.-Branly - Tél. 63 04 41

89300 JOIGNY

2, Quai du Maréchal-Leclerc - T. 62 03 00
18, Rue Robert-Petit - Tél. 62 21 86

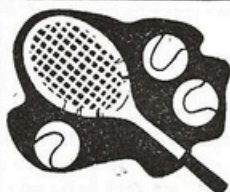
RENÉ OUTTIER

Armurier

40, Avenue Gambetta

Tél. : 62-14-13 **89 - JOIGNY**

ARMES DE PRECISION
CHASSE TIR MUNITIONS
ARTICLES DE CHASSE - BALL-TRAP
MACHINES à coudre OMNIA



CAMPING
SKI - CHASSE
PLEIN-AIR
SPORTS

CABANON

J. SACARD

1, Av. Gambetta — JOIGNY
Tél. : 62-09-33



« JAN »
STUDIO

18, avenue
Gambetta
JOIGNY

SPECIALISTE PHOTO-CINE
PORTRAITS — IDENTITE



CITROËN

LOCATION SANS CHAUFFEUR
DÉPANNAGES JOUR ET NUIT

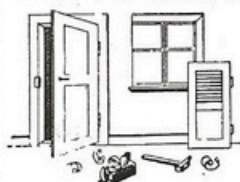
S.A.J. — 47 bis, Avenue Gambetta — JOIGNY

Tél. : 62-23-90

PARQUETS BATIMENTS
VITRIFICATION

Menuiserie DARNIS

Rte de Chamvres - T. 62-23-08



JOIGNY

PERRIER

Installateur
des fermetures
fer et bois

JEAN - LOUIS

Institut de Beauté

PARFUMERIE

Coiffure Dames-Hommes

3, Quai Général-Leclerc

89300 JOIGNY

Tél. : 62-12-62

JFA NUITS-ST-GEORGES 21700



Route de Chamvres, JOIGNY 89300

AMENAGEZ VOTRE AVENIR

TOUT EN SIMPLIFIANT VOTRE EXISTENCE !

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE JOIGNY

FONDÉE EN 1842

EST LA SEULE A POUVOIR VOUS Y AIDER

GRACE A LA GAMME ETENDUE

DE SES FORMULES DE DEPOTS

REMUNERES JUSQU'A 8 %

ET TOTALEMENT EXONERES D'IMPOTS !

CONSULTEZ-LA EN PRIORITE...

...ELLE EST PRESENTE DANS

100 VILLES ET COMMUNES DE L'ANCIEN ARRONDISSEMENT

JOIGNY ET LE CHEMIN DE FER PARIS-LYON

par Edmond FRANJOU

LE DÉSENCHANTEMENT

2^e partie

Eh bien non ! Puisque quelques mois plus tard, était fondée la Société d'études du chemin direct de Joigny à Chagny ou de l'Yonne à la Saône (17). Le but de cette Société d'études était d'obtenir (malgré cette loi du 26 juillet 1844, qui le rendait définitif !) une modification du tracé du chemin de fer de Paris à Lyon : à partir de Joigny, on continuerait de longer l'Yonne, passant ainsi à Auxerre, puis près d'Avalon, pour aboutir à Chagny où l'on rejoindrait le tracé Polonceau que l'on suivrait alors jusqu'à Lyon. On côtoierait donc la route royale de Paris à Lyon ; seulement, on ne passerait plus ni par la vallée de l'Armançon, ni par Dijon. Le chemin serait donc beaucoup plus court et par suite, beaucoup moins coûteux à construire.

Le conseiller général du canton d'Avallon, Raudot, était à l'origine de la constitution de cette Société d'études et il avait réussi à y entraîner le marquis de Chastellux, le comte de la Ferrière, le comte du Vogüé ainsi qu'un conseiller général de la Côte-d'Or, Godard-Poussignol. Raudot en était l'administrateur-directeur (18).

L'examen de la liste de ces membres fondateurs fait apparaître que, contre toute logique, les maires des villes d'Auxerre et d'Avallon n'en fai-

saient pas partie, alors que ces deux villes auraient été les grandes bénéficiaires de la modification de tracé proposée. Ces deux maires durent certainement être sollicités et s'ils refusèrent leur adhésion, cela ne pouvait être que parce qu'ils n'avaient pas confiance dans le succès de l'entreprise de Raudot. De plus, ils ne voulaient pas se déjuger, car le maire d'Auxerre Piétresson, ainsi que son adjoint et quelques conseillers municipaux, le maire d'Avallon et les maires de Vincelles et d'Appoigny, avaient fin 1841, signé un appel inspiré par le marquis de Louvois, dans lequel il était précisé que le passage par la vallée de l'Armançon était le seul acceptable des trois qui étaient alors envisagés (19). Il est d'ailleurs vraisemblable que le marquis de Louvois dont ils connaissaient l'autorité, leur avait promis que dès que le Paris-Lyon serait terminé, un embranchement sur Auxerre et Avallon serait aussitôt mis en place.

Malgré la mort du marquis de Louvois, ils continuaient donc de croire en sa promesse. En revanche, on peut penser que c'est précisément à cause de cette disparition du marquis, que la Société d'études vit le jour. En effet Raudot avait depuis plusieurs années, commencé l'étude du chemin direct de

Joigny à Chagny (20). S'il n'avait pas jusque-là, révélé son projet, c'était certainement parce qu'il estimait n'avoir aucune probabilité de le faire prévaloir contre celui du marquis. Mais celui-ci étant disparu, il décida de tenter sa chance.

Malgré tous ses efforts, ce fut seulement le 10 juillet 1846, que Raudot publia, au nom de la Société d'études, un rapport de vingt-deux pages grand format que deux cartes détaillées de la région Joigny - Chagny accompagnaient. Evidemment, nous ne donnerons que des extraits, parfois résumés, de ce rapport construit avec beaucoup d'ingéniosité.

D'abord, Raudot donnait la raison toute récente qui avait provoqué l'action de la Société d'études, malgré le vote des Chambres qui paraissait avoir fixé immuablement (21) le tracé du Paris-Lyon.

C'était que la compagnie du Paris-Orléans avait adressé au ministre des Travaux publics, une demande de concession d'une seconde ligne Paris-Lyon, mais par le Bourbonnais et elle avait déjà commencé d'en faire une étude préliminaire.

« Or, développait Raudot, cette Compagnie est, depuis plusieurs années en pleine jouissance de son chemin de fer et il lui rapporte des bénéfices substantiels. De plus, elle vient d'obtenir de l'Etat, la concession d'une ligne Orléans-Bec d'Allier et cela dans des conditions extrêmement avantageuses puisque l'Etat a pris à sa charge les terrassements et les travaux d'art. De sorte que la Compagnie d'Orléans n'aurait plus à ses frais que l'établissement de la ligne Moulins-Lyon pour obtenir cette deuxième ligne Paris-Lyon. Elle dépenserait ainsi, au bas mot, cent millions de moins que la Compagnie du Paris-Lyon par Dijon qui, elle, doit tout faire à ses frais. La Compagnie d'Orléans pourrait alors facilement baisser ses tarifs et comme le trajet de Paris à Lyon par le Bourbonnais n'est pas plus long que celui de Paris à Lyon par Dijon, la Compagnie d'Orléans attirerait rapidement à elle tout le transit et la plupart des voyageurs... ruinant ainsi les actionnaires du Paris-Lyon par Dijon.

« Cette dernière Compagnie ne

pourrait s'opposer à cela puisque dans son cahier des charges, il est prévu que l'Etat se réserve le droit de concéder, sans indemnité, de nouvelles lignes fussent-elles concurrentes.

« Certes, continuait Raudot, les administrateurs du Paris-Lyon par Dijon, conscients du danger, viennent de demander et d'obtenir la concession d'une autre ligne, la troisième, de Paris à Lyon mais cette fois par Fontainebleau, Montargis et Nevers. Cette ligne plus courte d'une cinquantaine de km, soit près d'un dixième du trajet, pourrait donc faire une redoutable concurrence aux deux autres.

« Seulement, où prendrait-on les centaines de millions nécessaires pour la construire, alors que les 200 millions (200 millions lorsque toutes les actions auront été entièrement libérées et la moitié seulement le sont actuellement) dont peuvent disposer les administrateurs de la Compagnie Paris-Lyon par Dijon seront certainement très insuffisants (22).

« Certes, à l'assemblée du 11 juin 1846, devant l'attitude inquiète et hostile des actionnaires, ces administrateurs ont assez clairement laissé entendre qu'ils avaient demandé la concession de la ligne Paris-Lyon par Nevers avec l'espoir qu'ils ne seraient pas obligés de la construire.

« Mais comment peut-on penser, s'indignait Raudot, que les nombreuses populations que cette ligne intéresserait, resteront longtemps passives et alors si la Compagnie du Paris-Lyon par Dijon ne construit pas la ligne par Nevers, une autre Compagnie en demandera la concession et comment pourrait-on la lui refuser ?

« Enfin si, contre toute évidence, la Compagnie du Paris-Lyon par Dijon, mise au pied du mur, arrivait à construire la ligne par Nevers, elle aurait un intérêt capital à faire passer par cette dernière ligne tout le transit et presque tous les voyageurs puisqu'elle économiserait ainsi environ un dixième des frais. Seulement, elle causerait alors le plus grand tort aux actionnaires de la ligne par Dijon, qu'elle ruinerait elle-même et surtout la Bourgogne qui, grâce à la route royale, avait les quatre cinquièmes du transit entre l'Océan et la Méditerranée perdrait tout.

« C'est pour éviter ce grand malheur que nous avons fondé notre Société d'études du chemin direct de Joigny à Chagny ».

Malheureusement, dès la constitution de cette Société d'études, le ministre des Travaux publics avait déclaré que le chemin par Chagny était impraticable et que celui par Dijon était seul possible et utile. Pouvait-il du reste, dire autre chose, puisque ce chemin par Dijon avait été voté par les Chambres le 26 juillet 1844 ? Il est donc logique que le préfet Saladin n'ait pas officiellement autorisé Raudot à faire des études sur le territoire du département de l'Yonne. En revanche, le préfet de la Saône-et-Loire (où se trouve Chagny) ne craignit pas de déplaire au ministre. Ce préfet, « dont la haute intelligence a compris l'importance de cette question véritablement vitale pour son département » autorisa tout de suite Raudot à faire des études de terrains dans son département et de plus, il lui permit de recevoir les diverses subventions que les communes intéressées lui votèrent. Le préfet de la Côte-d'Or ne lui donna ces mêmes autorisations qu'après un long temps de réflexion. Quant au préfet Saladin, il persista jusqu'au bout dans son interdiction.

Ce mauvais vouloir ne découragea pas Raudot ni ses collègues, qui « persistèrent avec l'énergie que donne la conviction de rendre un grand service au Pays ». Ils engagèrent l'ingénieur civil de Planhol « qui joignait à la théorie scientifique, une pratique consommée et dont l'intelligence était à la hauteur du cœur ». Cet ingénieur fit de concert avec Raudot, l'étude du chemin direct projeté. Mais donnons de nouveau la plume à Raudot :

« Notre persévérance a été couronnée de succès puisque nous avons eu la preuve la plus complète que le chemin direct est possible et dans de meilleures conditions que celui de Dijon. Du reste, notre chemin direct avait été prévu par l'ingénieur Dufaure qui fit l'étude officielle du Paris-Lyon par Dijon, puisqu'il a écrit : « Si un raccourcissement s'avérait nécessaire, on saurait bien l'obtenir en continuant l'embranchement qui va être jeté sur Auxerre, pour atteindre plus bas, le chemin de Lyon ».

« Notre tracé passe à Auxerre, Vermenton, Lucy-le-Bois près d'Avallon, Courcelles-les-Semur, Le Maupas, Epinac et Nolay pour aboutir à Chagny. La distance totale, par ce trajet serait de 188 km entre Joigny et Chagny. Or, si l'on passe par Dijon, la distance monte à 223 km. D'où 35 km d'écart.

« De plus, on veut faire passer le chemin de fer dans une des contrées les moins peuplées de France, de 29 à 40 habitants au km carré. De sorte que la population totale des cantons traversés n'atteindrait que 164 395 habitants alors que par notre tracé, il y en a plus du double, 343 888 (23). En outre, nous traversons le riche bassin houiller de l'Autunois qui à lui seul, peut alimenter un cheemin de fer ».

Bref, Raudot estimait que son tracé raccourci mettrait la Compagnie du Paris-Lyon à l'abri de la concurrence du Paris-Orléans tout en lui faisant faire l'énorme économie de la construction de la ligne Paris-Lyon par Nevers, dont elle avait obtenu la concession. De plus, la Bourgogne conserverait entièrement son commerce de transit traditionnel.

Las ! Toute cette argumentation tantôt pertinente et tantôt spécieuse ne servit à rien. D'ailleurs, lorsque Raudot déposa son rapport en juillet 1846, les travaux étaient comencés depuis plusieurs mois sur le tracé Paris-Lyon par Dijon. Beaucoup plus tard (24) Raudot conclura amèrement : « Quel fut le résultat de nos travaux faits avec tant de soins et de conscience ? Au ministère des Travaux publics, on ne voulut pas même jeter un coup d'œil sur nos plans, nos profils, nos devis ; on voulait à tout prix passer par Dijon. Nous étions donc complètement battus et l'intérêt public avec nous, car c'était du temps et de l'argent qu'on allait faire perdre aux voyageurs et aux marchandises et c'était une contrée entière qu'on allait priver de ses éléments séculaires de prospérité ».

Raudot, malgré sa logique et sa ténacité était quand même un naïf puisqu'il n'avait pas compris qu'un chemin de fer « par la Bourgogne » ne pouvait pas, quoi qu'il en coûtât, ne pas desservir la capitale de cette province !

A Joigny, ce projet de chemin de fer direct Joigny-Chagny, laissa le conseil

municipal de glace. On ne trouve en effet, aucune allusion à ce sujet dans les procès-verbaux des réunions, ni en 1845, ni en 1846. D'ailleurs, pour Joigny, la liaison directe avec Dijon était préférable, et le Conseil municipal l'avait à plusieurs reprises, proclamé.

Mais pendant que Raudot s'épuisait en vains efforts, les choses avaient quand même avancé.

Au cours de l'année 1845, alors que la fièvre boursière (dont nous avons déjà parlé) était à son apogée, une compagnie s'était formée en vue d'obtenir la concession de la ligne Paris-Lyon par Dijon. Elle comptait parmi ses administrateurs, plusieurs banquiers, Charles Laffitte, Hottinguer, le baron de Rothschild et diverses personnalités comme le duc de Galliera, le député Gouin, etc.

Le 21 décembre 1845, cette compagnie obtenait la concession de la ligne, mais pour une durée insuffisante, 41 ans (25) et surtout, le cahier des charges comportait des clauses sévères. Ainsi l'Etat ne lui accordait pas le traitement favorable dont il avait fait bénéficier la Compagnie du Paris-Orléans. La Compagnie du Paris-Lyon devait faire effectuer complètement à ses frais tous les travaux d'art et les terrassements ; de plus aucune subvention ne lui était accordée.

D'autre part et c'était encore plus grave, le ministère des Travaux publics avait estimé à 180 millions le coût des travaux et l'ingénieur en chef de la Compagnie, Jullien, les évalua à 300 millions. Les administrateurs envisagèrent alors de demander la résiliation du contrat, mais l'Etat ayant proposé une prolongation de la durée de la concession, ils acceptèrent de tenir leurs engagements.

Pourtant cette prolongation, cela ne pouvait être intéressant qu'à terme et ce qui, très bientôt, allait être indispensable, c'était l'argent.

En effet, la Compagnie avait été fondée au capital de 200 millions, mais la moitié seulement, en moyenne, des 800.000 actions souscrites au capital nominal de 250 F chacune, était libérée. C'est dire que 100 millions seulement étaient disponibles. Aussi, prudemment, les administrateurs décidèrent de construire d'abord, le tronçon Paris-Tonnerre, soit moins de la moitié

du Paris-Lyon et les travaux commencèrent dans les premiers mois de l'année 1846.

Ces travaux étant effectués manuellement, il fallut embaucher beaucoup de manœuvres et cela eut une heureuse répercussion sur le chômage saisonnier (26).

En revanche, à Joigny, ces travaux furent presque tout de suite, considérés d'un œil critique.

En effet, si la Compagnie du Paris-Lyon avait accepté de faire passer la ligne de chemin de fer au nord du rond-point des routes, royale N° 6 et départementale N° 3, afin d'établir la gare (27) sur un terrain solide, en revanche, le tracé avait été maintenu, aux alentours de Joigny, à travers des terrains marécageux que la proximité de la rivière rendait de plus, inondables. Il fallait donc installer la voie sur un remblai de terre dont la hauteur dépasserait presque toujours un mètre.

On se procurerait la terre nécessaire en creusant des excavations appelées « chambres d'emprunt »... qui constitueraient, par suite de l'état marécageux du sol, autant de mares où l'eau croupirait à longueur d'année. Rappelons-nous que dans sa circulaire de novembre 1841, le préfet de Bondy avait prévu cet inconvénient, sans y apporter de solution.

Mais un inconvénient beaucoup plus grave allait se révéler peu après le commencement des travaux. En effet, à cette époque, l'Yonne débordait fréquemment, inondant les plats alentours de Joigny et l'eau recouvrait alors non seulement les prés mais encore les terres cultivées avoisinantes. Puis au bout de quelques jours, le beau temps revenu, l'eau se retirait aussi rapidement qu'elle s'était avancée. Certes actuellement, il arrive toujours à l'Yonne de déborder à Joigny, mais des barrages et surtout des réservoirs, ayant été aménagés en amont de Joigny, les crues sont à la fois moins fréquentes et moins importantes. (28).

Tandis qu'à l'époque qui nous intéresse, la moindre période de pluies provoquait des inondations. Ce fut ce qui se produisit au printemps de 1846, alors que la construction du remblai était déjà fort avancée. Certes le remblai ne fut pas endommagé, mais les eaux d'inondation l'ayant franchi se



trouvèrent retenues de l'autre côté lorsque la décrue se produisit. De sorte que les cultures inondées restèrent sous l'eau beaucoup plus longtemps qu'à l'ordinaire ; elles furent alors gravement endommagées et parfois même détruites. De plus, les deux chambres d'emprunt constituèrent, comme on l'avait prévu, des mares, dont, dès les premières chaleurs, l'eau croupissante dégagée des odeurs nauséabondes qui, par vent favorable, empestaient l'atmosphère du faubourg proche où se trouvait précisément l'hôpital.

Les habitants du faubourg se plaignirent amèrement et dans sa séance du 16 mai 1846, le conseil municipal se fit l'écho de ces récriminations. Plusieurs conseillers émirent la crainte que ces eaux stagnantes n'engendrassent des miasmes susceptibles de provoquer les pires maladies.

Cependant, comme on était toujours persuadé que le chemin de fer allait faire couler le Pactole à Joigny, la majorité du conseil municipal refusa de dramatiser. Aussi, le maire Chaudot fut largement approuvé lorsqu'il assura qu'il suffirait certainement de signaler ces inconvénients aux ingénieurs de la Compagnie pour qu'ils y remédiassent aussitôt.

Comme dans la suite de l'année 1846, on ne trouve plus rien à ce sujet dans le registre des délibérations municipales, on peut penser que les ingénieurs de la compagnie avaient réussi à trouver une solution acceptable aux problèmes posés par le remblai du chemin de fer.

Mais il n'en était rien puisque le 9 février 1847, le conseil municipal se penchait de nouveau sur la question. Entre temps, un nouveau maire avait été nommé. Il s'agissait de Lefebvre-Arrault, ancien notaire.

Cette fois tous les conseillers municipaux étaient inquiets et des méfaits prévisibles des miasmes et des dégâts causés aux cultures par les eaux d'inondation que le remblai-digue empêchait de rejoindre la rivière. A l'unanimité, on chargea le maire de rencontrer les ingénieurs de la Compagnie, afin de trouver d'urgence un remède à cette situation désastreuse.

Seulement après cette énergique prise de position, il nous faut constater qu'on ne trouve plus aucun écho à ce sujet au conseil municipal et cela non seulement pendant le reste de l'année 1847, mais encore pendant les premiers mois de l'année 1848.

Certes, dans les premiers mois de 1848, la politique primait tout ! A Paris dès la fin de février, c'était la révolution et Louis-Philippe laissait la place à un gouvernement provisoire.

L'Yonne ne se tenait pas à l'écart du mouvement et une commission départementale du Gouvernement provisoire était aussitôt installée à Auxerre, mais c'était à Joigny que les remous allaient être les plus spectaculaires (29).

Dès le 29 février, les commissaires départementaux du Gouvernement provisoire nommaient le républicain Dominique Grenet, maire de Joigny en remplacement de Lefebvre-Arrault.

Pourtant cet arrêté ne fut pas exécuté, sous prétexte que Grenet était déjà commandant de la Garde nationale de la ville. Puis le 7 mars, Lefebvre-Arrault et ses deux adjoints démissionnaient. A la suite de quoi, les commissaires départementaux nommaient, pour les remplacer, une commission municipale de cinq membres dont le maire « théorique » Grenet faisait partie. Maire théorique, puisque si l'arrêté le nommant n'avait pas été exécuté, il n'avait pas non plus été annulé. Le républicain Grenet était du reste, minoritaire au sein de cette commission municipale, puisque tout de suite, elle fut présidée par le conservateur Simon Moreau.

Evidemment, dans cette commission municipale, on ne fit d'abord que de la politique. Tout était prétexte à un affrontement entre républicains et conservateurs. Mais ces derniers, l'emportaient toujours.

Seulement en avril, l'Yonne se rappela au mauvais souvenir de tous, débordant une fois de plus ; ce qui entraîna les conséquences catastrophiques devenues habituelles.

Mais cette fois il y eut quelque chose de changé ; en effet le peuple de Joigny lassé de l'incapacité des municipalités précédentes à trouver une solution acceptable, envisagea de régler radicalement la question. Cela se produisit lors d'une assemblée de la Garde nationale jovinienne de cette Garde nationale précisément chargée du maintien de l'ordre !

Voici, du reste, le procès-verbal de la séance de la commission municipale du 20 avril 1848, où les faits furent relatés. A cette séance, que le conservateur Simon Moreau présidait, comme à l'ordinaire, on ne s'affronta point, puisque la lettre suivante que le républicain Grenet proposait d'adresser aux commissaires départementaux du Gouvernement provisoire, fut approuvée à l'unanimité :

« L'administration qui nous a précédés a été saisie à différentes époques, de plaintes et de réclamations les plus vives concernant le mode d'établissement du remblai du chemin de fer dans la plaine de Joigny.

« Les ingénieurs de la Compagnie à qui ces plaintes ont été transmises, les ont constamment dédaignées et ils

affirment aujourd'hui ne pas en avoir eu connaissance, bien que pour notre part, nous sommes assurés du contraire.

« Les travaux ont été établis dans des conditions telles que pendant plus de quatre mois de l'année dernière, notre plaine a été complètement sous les eaux et que nos agriculteurs ont éprouvé des pertes considérables. La Compagnie a du reste, dû accorder à plusieurs d'entre eux, de fortes indemnités.

« Ces circonstances déplorables se renouvellent cette année et une grande partie de notre territoire est depuis longtemps submergée. Nous avons perdu tout espoir de récolte, nos semences ayant été détruites et nous sommes dans l'impossibilité de recommencer à semer parce que le chemin de fer, digue infranchissable, empêche l'écoulement des eaux.

« Cet état de choses désastreux ne saurait se prolonger. Hier, dans une réunion générale des officiers, sous-officiers et caporaux de la Garde nationale, cette grave question fut abordée ; la situation de nos cultures a été présentée sous un aspect si affligeant et il a été si bien démontré que le chemin de fer en était la seule cause, qu'une exaspération subite et violente s'est manifestée dans l'assemblée. Les menaces les plus positives ont été proférées contre la compagnie du chemin de fer. On ne parlait rien de moins que de soulever la population et de se porter en masse sur le remblai pour le couper et le détruire (30).

« L'administration municipale est dans l'appréhension de pareils événements qu'elle serait sans doute impuissante à empêcher si, par malheur, les habitants se laissaient aller à ces fâcheuses extrémités.

« Nous vous prions, citoyens commissaires, après avoir pris l'avis d'une commission d'experts, d'aviser aux moyens non point d'empêcher les inondations, ce qui est impossible, mais le séjour et stagnation des eaux, en pratiquant des aqueducs qui serviraient de déversoirs et faciliteraient l'écoulement prompt de ces eaux.

« Nous comptons citoyens commissaires sur votre zèle et sur votre haute sollicitude pour vos administrés.

« Salut et fraternité ».

Ainsi donc, pour les Joviniens, c'était le désenchantement. Le chemin de fer n'était plus « la chance de Joigny » ; il était devenu un véritable fléau !

D'autant plus que si les graves dégâts causés par le remblai-digue constituaient le grief personnel des Joviniens, cela ne les empêchait pas d'avoir leur part dans les désagréments généraux causés par le chemin de fer en cette année 1848. Ainsi, à court d'argent, la Compagnie ralentissait de plus en plus les travaux ; elle débauchait donc de plus en plus d'ouvriers qui, à Joigny comme ailleurs, allaient grossir la masse des chômeurs.

Quant aux « capitalistes », la plupart du temps, de petits bourgeois qui, poussés par une propagande bien orchestrée, avaient souscrit des actions de la Compagnie, ils étaient de plus en plus inquiets. Déjà, à l'assemblée générale des actionnaires du Paris-Lyon, le 19 avril 1847, on avait mis en doute la qualité de placement de père de famille des emprunts de ce chemin de fer. Craintes justifiées puisque depuis lors, les actions du Paris-Lyon n'avaient cessé de baisser : ce qui mettait la Compagnie dans l'impossibilité de faire rentrer les compléments des actions partiellement souscrites. La Compagnie prit alors la seule décision possible : celle d'arrêter les travaux.

Parallèlement, la commission exécutive de l'Assemblée nationale réclamait le rachat de tous les chemins de fer « l'existence de compagnies privilégiées étant radicalement incompatible avec le principe d'un gouvernement républicain, démocratique et unitaire ». Le projet, présenté à l'Assemblée nationale le 17 mai 1848, y rencontra une très vive opposition. La discussion s'engagea pourtant mais elle traîna en longueur et interrompue par les journées de juin, elle ne fut pas reprise.

Evidemment l'Etat aurait fait une bonne affaire en rachetant les Compagnies qui, comme le Paris-Orléans fonctionnaient avec bénéfice. Du reste, comme nous l'avons vu plus haut, le Paris-Orléans avait bénéficié d'aides substantielles de l'Etat pour les travaux d'établissement de la ligne.

Quant à « notre » Paris-Lyon qui n'avait bénéficié d'aucune subvention et dont la Compagnie était virtuellement en faillite, il fallut bien que le

gouvernement se penchât sur son sort... La solution fut radicale, puisque le décret du 17 août 1848 « le fit rentrer dans la possession de l'Etat ». Ce fut sa première nationalisation !

Quant aux actionnaires, ils ne furent pas complètement dépouillés puisque chacun d'eux reçut en échange d'une action de 250 francs complètement libérée, un titre de rente 5 % d'un montant total de 7,60 F. Ce titre introduit en bourse, y cota 109 F (31).

La désillusion dut être grande pour les bourgeois joviniens qui avaient souscrit des actions de ce Paris-Lyon : « la plus belle ligne du monde, qui ne peut être exploitée sans d'immenses avantages » ! Lesire-Lacam qui avait prononcé ces paroles prometteuses en janvier 1842, était décédé le 19 avril 1848, donc quelques mois avant la liquidation de la Compagnie Paris-Lyon. Il avait fait de la ville de Joigny sa légataire universelle. Rappelons qu'il fut maire de Joigny de 1840 à 1844.

Cependant, à la suite de la lettre lourde de menaces pour le chemin de fer, envoyée le 20 avril 1848 aux commissaires départementaux, cela « bougea » enfin. En effet, le 8 mai, la commission municipale, toujours présidée par le conservateur Simon Moreau, se réunissait pour prendre connaissance de la réponse desdits commissaires départementaux.

Ceux-ci rendaient compte que dès le 1^{er} mai, ils avaient nommé trois ingénieurs chargés d'examiner si la levée établie sur le territoire de Joigny, pour la construction du chemin de fer, formait une digue qui retenait les eaux et, dans l'affirmative, de proposer les mesures qui leur paraîtraient utiles d'adopter pour remédier à cet inconvénient.

Bien entendu, dès que les ingénieurs auraient déposé leur rapport, il serait communiqué à la commission municipale.

Bref, il fallait encore attendre. Ce fut alors qu'un membre de la commission municipale fit observer qu'à ce jour, alors que la rivière était depuis plusieurs jours rentrée dans son lit, la plaine, de l'autre côté du remblai se trouvait sous plus d'un mètre d'eau. Il proposa donc de faire immédiatement dresser un état des lieux cons-

tatant ce fait « pour servir à qui de droit ».

A l'unanimité, la commission municipale approuva le projet et elle chargea l'agent voyer communal d'établir cet état des lieux.

Quelques jours plus tard, le 17 mai, le ministre de l'Intérieur notifiât à la commission municipale que l'arrêté des commissaires départementaux du 29 février précédent était confirmé et qu'il y avait lieu d'installer le citoyen Grenet dans les fonctions de maire de la ville de Joigny. Ce qui fut fait, mais cela causa encore beaucoup de remous parmi les commissaires municipaux notamment. Leur nombre avait, peu auparavant, été porté à sept, mais comme Simon Moreau et deux de ses amis conservateurs démissionnèrent, ils ne se retrouvèrent qu'à quatre !

Cette commission municipale restreinte se réunit le 15 juin suivant pour examiner le rapport des 3 ingénieurs commis par la commission départementale. Le maire Grenet présidait.

Tout d'abord, les 3 ingénieurs concluaient que la responsabilité entière et unique de la situation catastrophique créée depuis plus de deux ans à Joigny, incombait au remblai du chemin de fer ; ensuite, pour y remédier, ils proposaient d'établir une communication constante entre la grande chambre d'emprunt et la rivière et cela au moyen d'un aqueduc passant à travers le remblai du chemin de fer. Aqueduc construit bien entendu, aux frais de la Compagnie du chemin de fer.

Ayant longuement examiné ce rapport, les membres de la commission municipale considérèrent « 1° Qu'une communication constante entre la grande chambre d'emprunt et la rivière leur paraissait suffisante pour détruire la plus grande partie des funestes effets du chemin de fer. Mais, 2° Que ce moyen ne serait pas suffisant pour évacuer les eaux stagnantes de la seconde chambre d'emprunt que MM. les ingénieurs paraissaient avoir oubliée. Qu'il y avait donc lieu d'établir aussi une communication constante entre cette seconde chambre d'emprunt et la rivière, car les eaux stagnantes de cette seconde chambre d'emprunt étaient susceptibles de compromettre la santé des habitants du

faubourg proche. De plus, les malades de l'hôpital, tout proche également, seraient gravement incommodés par les miasmes délétères qui envahiraient tout le quartier ».

Etant donné la situation financière de la Compagnie du chemin de fer, les travaux de construction de l'aqueduc ne furent pas immédiatement entrepris et lorsqu'ils commencèrent, on s'aperçut très vite qu'ils ne concernaient que la grande chambre d'emprunt.

Alors, le 25 août, le maire Grenet réunit son conseil municipal afin de protester contre la désinvolture de l'administration du chemin de fer. Cette fois, c'était le conseil municipal, car, conformément à la Constitution nouvelle, on avait voté le 20 juillet 1848 et au suffrage universel. Encore sous le coup de l'émotion causée par l'émeute qui s'était produite dans leur ville, le 25 juin précédent (32), les électeurs joviniens avaient envoyé au conseil municipal, une majorité de conservateurs. Le républicain Grenet avait pourtant été élu, mais avec beaucoup moins de voix que son adversaire conservateur Simon Moreau. Grenet avait quand même été maintenu au poste de maire, mais son autorité évidemment était amoindrie.

Mais en ce 25 août 1848, la politique fut laissée à la porte, puisque le conseil municipal vota à l'unanimité, une motion réclamant énergiquement l'assèchement de la seconde chambre d'emprunt. Étaient, bien entendu, renouvelées les raisons de salubrité mises en avant par la commission municipale, le 15 juin précédent, puis, c'était une conclusion assez sèche laissant transparaître, la froide détermination du maire et des conseillers.

« Que ces considérations graves ne peuvent être mises en balance avec la dépense que peut occasionner à l'administration du chemin de fer, la construction d'un second aqueduc sous le chemin de fer.

« Que cette construction est pour l'administration, une obligation impérieuse, puisqu'il est vrai de dire qu'à défaut de cela, la ville éprouverait un dommage permanent qui, de jour en jour, s'aggraverait ».

On remarquera qu'il est dit, « l'administration » et non plus la Compa-



Cette gravure de 1890 montre l'importante cité ouvrière du P.L.M. à Laroche qui devint le point de départ de l'embranchement d'Auxerre malgré les projets faits pour Joigny

gnie du chemin de fer, ce qui prouve qu'à Joigny, on avait déjà connaissance de ce décret du 17 août qui avait fait « rentrer le Paris-Lyon dans la possession de l'Etat ».

Comme dans les années suivantes, les registres de délibérations municipales sont muets en ce qui concerne les inondations et les miasmes, il faut évidemment en conclure que, cette fois, les Joviniens eurent satisfaction.

D'ailleurs, l'Etat reprit bientôt les travaux abandonnés par la Compagnie et les choses furent menées assez rondement puisque, le 12 août 1849, le premier train passait en gare de Joigny : le tronçon de Paris à Tonnerre étant mis en service ce jour-là (33).

Il semble les Joviniens accueillirent l'événement avec assez d'indifférence puisqu'il ne fut pas même mentionné dans les registres du conseil municipal. En revanche, une grande fête eut lieu à Sens, le 9 septembre suivant, pour l'inauguration officielle de ce tronçon de ligne (a).

Cependant, à Joigny, on attendait, sans hâte, « l'installation de ce dépôt de machines de réserve et de ces ateliers immenses de constructions et de réparations, qui, sans même le demander seraient obligatoirement établis à Joigny » ainsi que l'avait prédit, dès le 9 janvier 1842, l'enthousiaste Pierre Lacam. « Sans hâte », car cela sous-entendait la venue à Joigny de nombreux ouvriers et depuis l'émeute du 25 juin 1848, la bourgeoisie jovinienne était devenue très réticente à leur égard.

Cependant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'embranchement sur Auxerre avait été prévu, dès que le tracé du Paris-Lyon par Dijon avait été rendu définitif. Or le point de cette ligne qui était le plus rapproché d'Auxerre, ce n'était point Joigny, mais Laroche. Cela représentait déjà de 7 à 8 km de voie en moins à construire, ce qui était déjà fort appréciable et de plus comme un dépôt de machines de réserve et des ateliers de réparations, voire de constructions étaient certainement prévus, il fallait songer au vaste terrain sur lequel, ils seraient construits.

Or à Joigny, les terrains avoisinants la gare, côté prairie, étaient nous le savons, extrêmement marécageux ; leur aménagement aurait donc été fort coûteux. Quant aux terrains proches de la gare, côté ville, ils étaient certes solides mais des constructions s'y élevaient déjà. Il aurait donc fallu exproprier : ce qui en soi, n'était pas un problème puisque, depuis la loi organique du 3 mai 1841, l'expropriation pour cause d'utilité publique était possible ; mais cela aurait donné lieu à la remise de fortes indemnités. Tandis qu'à Laroche, en pleine campagne, l'administration du chemin de fer avait ses coudées franches et... à bien meilleur compte certainement !

Mais n'anticipons pas. Après la mise en exploitation du tronçon Paris-Tonnerre, les travaux d'installation de la ligne Paris-Lyon se poursuivirent assez mollement étant donné l'instabilité politique qui fut le fait de cette éphémère Seconde République. Il fallut attendre

l'avènement du Second Empire pour qu'un nouvel essor se manifestât. D'autre part, Napoléon III n'était pas favorable à ce que nous appelons actuellement les nationalisations. « Il faut, avait-il proclamé, éviter cette tendance funeste qui entraîne l'Etat à exécuter ce que les particuliers peuvent faire aussi bien ou mieux que lui ». (10 décembre 1851).

On ne s'étonnera donc pas que, quelques semaines plus tard, par le décret impérial du 5 janvier 1852, le chemin de fer Paris-Lyon fut concédé pour 99 ans à un groupe de financiers, parmi lesquels on retrouvait plusieurs des noms prestigieux qui figuraient déjà dans le conseil d'administration de la première Compagnie du Paris-Lyon : tels les Rotchshild, Hottinguer, le duc de Galliera. L'Etat obtenait le remboursement des 114 millions de travaux qu'il avait effectués depuis le décret du 17 août 1848, ainsi qu'une participation dans les bénéfices ; mais en revanche, il garantissait les intérêts des actions qui seraient souscrites par la nouvelle Compagnie (34).

Localement, l'embranchement sur Auxerre fut tout de suite envisagé par la Compagnie et, parce que cela découlait de la plus élémentaire logique, il fut bien entendu, décidé que cet embranchement partirait de Laroche et non de Joigny. Un premier projet de tracé de la ligne, hâtivement présenté au gouvernement fut rejeté dès le 20 juillet 1852. Un autre projet, plus sérieusement élaboré fut présenté quelques mois plus tard et, un décret de l'empereur daté du 17 août 1853 autorisa la Compagnie du Paris-Lyon à construire l'embranchement Laroche-Auxerre.

Le conseil municipal de Joigny dont le maire était alors le conservateur Simon Moreau (35) ne semble pas s'être préoccupé de cet embranchement sur Auxerre puisque, dans les registres de délibérations de cette époque, on ne relève pas la moindre motion à cet égard.

Il faut d'ailleurs dire qu'à Joigny, on était alors véritablement obnubilé par un autre embranchement : celui de Joigny à Orléans. Cet embranchement avait du reste, été officiellement envisagé avant même l'adoption du tracé

définitif du Paris-Lyon, par Dijon et cela pour des raisons sérieuses, puisque stratégiques.

A Joigny, on était même tellement sûr de sa réalisation que, lorsque la Compagnie, fin 1852 et début de 1853, avait fait procéder à l'enquête préliminaire, le conseil municipal, contrairement aux habitudes, n'avait pas voté la moindre subvention ! Ce qui d'ailleurs, n'avait pas empêché les ingénieurs commis à cette enquête, de conclure très favorablement sur le projet de ligne de Joigny à Orléans.

Cependant, au printemps de 1853, des bruits inquiétants durent troubler la quiétude des conseillers municipaux joviniens, puisque, le 10 mai 1853, toujours sous la présidence de Simon Moreau, ils votèrent à l'unanimité, une motion où il était exposé : « Que Joigny, par sa position sur les bords de l'Yonne, au confluent de l'important canal de Bourgogne, présente des avantages que nulle autre localité ne peut offrir. Du reste, les travaux de MM. les ingénieurs ont démontré que le tracé Orléans-Joigny offrait de très gros avantages sous le rapport économique. Par exemple, l'acquisition des terrains nécessaires ne serait pas coûteuse et les travaux d'art, presque nuls.

« Dans leur rapport, MM. les ingénieurs ont déclaré que le chemin de fer de Joigny à Orléans, avec embranchement sur Chartres devait être considéré comme appelé à s'élever au rang des grandes lignes : qu'il devrait être exécuté dans un avenir peu éloigné, car il sera d'une grande utilité ».

Arrivés à cet endroit de leur motion, les conseillers municipaux joviniens convaincus que la construction de la ligne de Joigny à Orléans était acquise, décidèrent de porter leur effort sur le prolongement de la ligne jusqu'à Chartres et ils poursuivirent :

« Le conseil, pour prouver tout le prix qu'il attache à la prompt exécution de ces travaux qui doivent donner une grande importance à la ville de Joigny, vote une somme de 1 000 F pour contribuer aux frais d'études de l'embranchement de Chartres à la ligne de chemin de fer de Joigny à Orléans. Somme qui sera versée à la première réquisition de la Compagnie qui sera chargée de ces études ».

Las ! Le conseil municipal ne versa jamais cette subvention de 1000 F car le projet d'une ligne reliant Joigny à Orléans fut finalement abandonné... (36) malgré les raisons stratégiques qui, une dizaine d'années avant, l'imposaient !

En revanche, l'exécution de l'embranchement de Laroche sur Auxerre fut assez rapidement menée, puisque le 11 août 1855, il était mis en exploitation. Bien entendu cela avait entraîné la construction d'un dépôt abritant 4 machines de réserve (37).

Cette fois, le sort en était jeté : « Le vaste dépôt de locomotives de rechange et les immenses ateliers de constructions et de réparations » promis à Joigny par Pierre Lacam, seraient, et répétons-le, cela était logique, installés à Laroche-Migennes (38). Mais la municipalité modérée d'alors, le regretta-t-elle ?

Privée au surplus, comme on l'a vu, de l'embranchement escompté sur Or-

léans et Chartres, la ville de Joigny s'installa alors dans la tradition et la routine. Sa population qui atteignait 6787 habitants en 1846, tomba à 5971 en 1861. Elle remonta ensuite quelque peu mais, pendant la soixantaine d'années suivantes, elle oscilla autour de 6200 habitants.

Ce fut seulement après 1926, que Joigny commença de prendre son essor. Le cap des 7000 habitants fut passé vers 1930. C'est surtout depuis la Seconde guerre mondiale que l'essor s'est accéléré. Cela continue du reste actuellement, puisque la population de Joigny tourne maintenant autour de 12.000 habitants, ayant ainsi à peu près doublé en cinquante ans.

Mais ceci est une autre histoire car, si le chemin de fer a, certes participé à cette belle expansion, de dynamiques municipalités ont fait le principal, en provoquant la venue à Joigny de nombreuses usines... dont une entreprise de réparation de wagons.

(17) Archives de l'Yonne, dépôt n° 324. Document découvert par Monsieur l'abbé Lebœuf qui a eu la grande amabilité d'en prendre des photocopies et de les mettre à notre disposition.

(18) Annuaire de l'Yonne de 1880, pp. 77 à 80. Claude-Marie Raudot né à Saulieu en 1801, commença une carrière dans la magistrature comme substitut. Légitimiste intransigeant, il démissionna en 1830, par fidélité envers le roi déchu. Bénéficiant sans doute d'une fortune personnelle, il n'embrassa aucune autre carrière et se consacra à la défense des intérêts publics. Pour cela, il entra dans la politique et représenta le canton d'Avallon, comme conseiller général de 1842 à 1852. Entre temps, il avait refusé d'être candidat à la députation aux élections d'avril 1848. Il publia pourtant à cette occasion, une véritable profession de foi où il se proclamait républicain « par raison ». (Reproduite par J.P. Rocher dans son ouvrage « L'Yonne sous la Seconde république » document n° 10). Finalement, Raudot fut quand même élu député à la fin de 1848, à une élection partielle motivée par la démission de Louis-Napoléon Bonaparte, qui ayant été élu précédemment à Paris et dans plusieurs départements, dont l'Yonne, avait opté pour Paris. Rendu à la vie privée après le coup d'état du 2 décembre 1851, Raudot continua de se consacrer à la défense des intérêts publics et il conserva toujours une attitude courageuse et digne, face à l'empereur dont le despotisme s'accentuait. Cela valut à Raudot d'être élu député à l'Assemblée nationale en 1871. Il prit une part active aux travaux de l'Assemblée ; il

fut même un moment président de la commission du budget. Non réélu en 1876, il mourut trois ans après.

(19) Fonds Pérille-Courcelle conservé à la Bibliothèque de Joigny.

(20) Histoire d'un chemin de fer, par Raudot dans Annuaire de 1870.

(21) Ce vote des Chambres n'impressionnait pas Raudot qui rappelait le précédent du Paris-Rouen qui, peu auparavant, avait été voté par les Chambres avec passage par les Plateaux et qui finalement avait été construit en passant par les Vallées, par ce que cela était plus rationnel.

(22) Nous verrons plus bas que Raudot fut un excellent prophète puisqu'il manqua plus de cent millions à la Compagnie du Paris-Lyon par Dijon et qu'elle dut abandonner les travaux.

(23) Curieusement, dans le vœu motivé émis par le conseil municipal de Joigny, le 15 novembre 1842, il était dit qu'en passant par la vallée de l'Armançon, la population totale des cantons traversés était de 357.000 habitants et voici que Raudot n'en trouve plus que 164 395. Où est la vérité ?

(24) Histoire d'un chemin de fer, dans l'Annuaire de l'Yonne de 1870, page 295.

(25) Hommes et choses du P.L.M. par G. Goy, page 53.

(26) H. Forestier, L'Yonne au XIX^e siècle : VIII M4 5 n° 1. « Grâce aux travaux du chemin de fer Paris-Lyon, il n'y a que peu de chômeurs ». Extrait d'un rapport du préfet de l'Yonne au ministre de l'Intérieur en octobre 1846.

(27) Gare, terme anachronique car, en 1846, on n'employait que les mots embarcadère et débarcadère, expressions parfaitement corrélatives. A noter que Pierre Lacam n'employait que le mot débarcadère, comme s'il estimait que le chemin de fer n'était intéressant que s'il apportait à Joigny, des voyageurs et des marchandises... sans jamais en emporter.

(28) Un dicton en usage à Joigny assure que si l'Yonne sort de son lit en février, elle en sort huit fois dans l'année. Il faut d'ailleurs dire que grâce aux barrages et aux réservoirs aménagés, ce dicton n'est plus valable aujourd'hui.

(29) Tout ce qui est rapporté ici, concernant le républicain Dominique Grenet et le conservateur Simon Moreau a été tiré de l'excellente étude de Madame M. Vanneroy : « Un républicain de la veille, Dominique Grenet, maire de Joigny en 1848 » dans l'Echo de Joigny n° 10 pp. 13 à 19.

(30) « La garde nationale de Joigny est (en 1848) composée pour les neuf dixièmes de perturbateurs ». Propos du procureur de la République Auguste Benoist, rapportés par R. Durr dans le Bulletin 102 de la S.S.Y., page 180. Rappelons que Dominique Grenet était alors le commandant de la garde nationale de Joigny.

(31) Hommes et choses du P.L.M. pages 59 et 60. Il est également précisé dans cet ouvrage, page 59, que les agents des chemins de fer à qui Louis-Philippe avait octroyé « le port du sabre » se le virent interdire par le général Cavaignac en 1848.

(32) Dans le Bulletin 102 de la S.S.Y. pp. 173 à 192, sous le titre : « Le drapeau rouge à Joigny (25 juin 1848), l'affaire Fouffé » R. Durr donne un récit détaillé de cette émeute ainsi qu'une analyse très approfondie de la situation économique, sociale et politique de la ville de Joigny à cette époque.

(33) Jean Fromageot : « Faire part de la naissance d'une voie ferrée 114 ans après » dans Echo d'Auxerre n° 45, pp. 7 à 11.

(34) Hommes et choses du P.L.M. p. 60 et p. 65.

(35) Dominique Grenet, l'ancien adversaire de Simon Moreau était alors très gravement malade; il devait mourir quelques semaines plus tard,

le 3 juin 1853. Il avait été arrêté peu après le 2 décembre 1851 et condamné comme franc-maçon, à la déportation. La peine fut pourtant commuée en bannissement. Grâcié le 17 décembre 1852, il ne devait rentrer à Joigny que pour y mourir. Madame M. Vanneroy dans ouvrage déjà cité.

(36) Quinze ans plus tard, le 20 juin 1868 fut voté le projet d'une ligne de chemin de fer reliant Orléans, non pas à Joigny mais à Sens et Châlons-sur-Marne, desservant au passage Montargis et Troyes.

(37) Renseignements communiqués par Monsieur G. Verresen, rédacteur en chef de « La Vie du rail » qui a tenu également à nous donner diverses précisions sur l'organisation première du chemin de fer Paris-Lyon. Qu'il veuille bien recevoir l'expression de notre gratitude.

(38) Laroche-Migennes, puisque ces deux communes limitrophes durent être associées pour accueillir les installations du dépôt et des ateliers ainsi que les habitations des agents et employés du chemin de fer. Ensemble qui prit de plus d'importance à mesure que les embranchements s'allongeaient. De plus Laroche-Migennes bénéficia des réorganisations successives du réseau P.L.M. Bref cela devint l'un des plus importants centres ferroviaires de France.

La commune de Laroche n'a pas beaucoup profité de cette expansion puisque sa population qui était de 1105 habitants en 1846 ne s'élève actuellement qu'à 1329. En revanche sa sœur jumelle Migennes a été la cité champignon de l'Yonne. Petite bourgade de 570 habitants en 1846, elle en compte 8329 au dernier recensement !

Même l'électrification du P.L.M. vers 1950, n'a pas freiné son expansion bien qu'elle lui ait enlevé la plus grande partie de son activité ferroviaire. Sa municipalité avisée a su parer le coup. La ville est du reste devenue un chef-lieu de canton qui a entraîné dans son sillage, la moitié des communes qui constituaient jusque-là le canton de Joigny.

NOTA BENE. Dans la première partie de cette petite étude, nous avons indiqué qu'en janvier 1842, le maire de Joigny était Lesire-Lacam... or c'était Pierre Lacam. Que les lecteurs de l'Echo de Joigny veuillent bien excuser cette erreur.



Le "Canon-Foudre" du Musée de la Marine a été inventé à Joigny par Lesire Fruger en 1828

par G. MACAISNE

Paris a la chance de posséder l'un des plus beaux musées de marine existant dans le monde.

Installé dans ce palais de Chaillot, jouissant d'une perspective unique sur la Capitale, le musée de la Marine abrite des collections que nous envient tous les autres pays.

Que de merveilles exposées : maquettes de vaisseaux de haut-bord aux figures de proue et aux châteaux d'arrière fantastiques, chefs-d'œuvre d'art et de patience légués par nos ancêtres. Nous pouvons ainsi mesurer ce que peuvent réaliser des hommes animés par une grande passion : la mer.

C'est là un grande école du travail manuel, mais aussi de l'intelligence, qui exige des progrès continuels, partant du vent pour aboutir à l'atome, en passant par les sciences les plus diverses, dont celle de la marche des as-

tres n'est pas la moindre. Toujours la même démarche intellectuelle, se basant sur des données sûres pour s'affranchir de la hantise de l'inconnu. Quelle victoire de la Science quand le marin, confiant en sa boussole, s'élança sur l'Océan !

Partout dans ses salles souffle l'appel du large, de l'aventure. Les grands peintres eux-mêmes y ont été sensibles qui ont imaginé ces tableaux des ports fourmillant d'activité, signe de la vitalité du pays, et aussi ces batailles grandioses où se joue le sort des nations dans un décor de feu et d'eau.

Ce musée ne ressemble à aucun autre. Les choses semblent animées comme si l'esprit qui les a conçues leur avait insufflé la vie ; ou bien est-ce le souvenir des corsaires qui portèrent si haut les qualités premières des Français ?

C'est ainsi que nous pouvons y admirer : le sous-marin « Le Redoutable » et aussi la galère « La Réale ».

Mais, comme le souffle un ami facétieux : qu'allons-nous faire, nous Joviniens, dans cette galère ?

C'est là qu'il faut prendre la mesure de la grandeur de notre Pays. Le renom de la France est fonction de l'état de sa Marine, et les grands moments de notre histoire ont toujours été marqués d'un regain d'intérêt pour elle qui soutient notre prestige à l'étranger. Richelieu l'avait compris qui confia à de Razilly sa mission de rénovation de la Flotte.

Et Colbert, l'infatigable travailleur, prévoyant l'instrument didactique qu'est le musée, ordonna en 1679 la confection des maquettes de tous les bâtiments construits dans les arsenaux.

C'est que, plus que d'autres, nous avons des liens avec ce musée.

Ne dit-on pas ici que la Forêt d'Othe a inspiré à Colbert cette promesse qu'il fit au Roi de lui fournir, dans

quarante ans, la plus belle marine du monde.

Et l'époque des galères évoque, nous ne pouvons l'oublier, que le château des Gondi à Joigny appartient à Philippe Emmanuel de Gondi « Lt Général des Galères » et après lui à son fils Pierre « qui fit le premier, passer et repasser dans l'Océan les galères de la Méditerranée, pour les mener au Secours du Roi... ».

N'oublions pas non plus l'aumônier des galériens, St Vincent de Paul, qui vécut *parmi nos anciens*.

Ne serait-ce que pour ces raisons, les Joviniens devraient mieux connaître le Musée de la Marine.

Mais nous avons une raison supplémentaire de nous intéresser à ses collections, car le nom de Joigny y figure. Cherchez donc dans le catalogue N° 903 et vous serez surpris de trouver un élégant canon, aussi peu agressif que possible, somme toute un petit bijou, portant, fondue dans la masse, l'inscription suivante :

L'Association Culturelle et d'Etudes de Joigny tient à exprimer ses remerciements à Monsieur le Directeur du Musée de la Marine qui a bien voulu nous permettre de présenter, dans la ville de Joigny où il a été conçu, le canon-foudre Lesire-Fruger.

Nos remerciements vont également à Monsieur Redouté, notre fidèle abonné, sans qui ce transfert n'aurait pu avoir lieu.

Nous sommes sûrs que tous les Joviniens apprécieront ce geste et voudront connaître l'invention d'un de leurs ancêtres.

INVENTE EN 1828
PAR LESIRE-FRUGER
A JOIGNY Dt DE L'YONNE
FONDU EN 1837.

Joigny a par ailleurs, une solide tradition « artilleur ». Les Piochard de la Bruslerie sous Louis XIV et Louis XV furent d'éminents ingénieurs de cette arme (1), et plus près de nous, au début de la Première Guerre mondiale, notre ville fut choisie pour y constituer des régiments d'artillerie lourde, laquelle faisait alors cruellement défaut. De plus, de nombreux « artilleurs de Marine » y furent en garnison jusqu'à nos jours.

LES LESIRE A JOIGNY ET
LEUR ALLIANCE AVEC LES LACAM

Le nom de Lesire est bien connu des Joviniens. L'une de nos plus belles artères épousant le tracé des anciens remparts qui ceinturaient le quartier St-André, le prolongeant jusqu'à la médiévale Porte du Bois, ne s'appelle-t-elle pas : Boulevard Lesire-Lacam ?

Dès avant la Révolution, au temps de Louis XVI, nous trouvons plusieurs chefs de famille du nom de Lesire. Ils sont les 5 fils de Lesire Louis Etienne époux Coquard né en 1733 (1) ; les premiers, propriétaires de vignes et négociants en vins, les deux derniers entrèrent dans la basoche.

amaranthe
 Endive
 Lesire
 le 16 vendémiaire, l'an troisième de la République
 il a été présenté par devant Nous officiers publics soussignés,
 amaranthe Endive Lesire Ne d'abord hier à trois heures d'après-
 midi y fils légitime de Louis Charles Lesire Marchand de Vin
 en Gros, Et de Marienne Adolphe Delaplace La femme domiciliée
 en cette Commune En présence du Citoyen Louis Liernét âgé
 de cinquante deux ans Et d'un de son Tuteur domicilié à Paris,
 l'Action de la Montagne Et de la Citoyenne Marie Geneviève Camurac
 âgée de Vingt sept ans Femme de Gilles Destenay domiciliée en
 cette Commune Le père présent lesquels ont signé avec Nous comme
 témoins les jours mois et ans que dessus.
 Camurac Liernét Lesire
 Poncill
 oppo

Acte de naissance d'Amaranthe Endive Lesire alias Lesire Fruger,
 inventeur du « canon-foudre »

Quand s'ouvrent les Etats Généraux, ces hommes dans la force de l'âge, font déjà partie de l'élite de la société de notre ville. Ils sont cette bourgeoisie éclairée qui gardera la réalité du pouvoir, grâce aux transformations profondes réclamées par l'immense majorité des Français et obtenues bien souvent, par des mouvements d'insurrection jacobine, que dans l'ensemble, ils désapprouvent (2).

Joigny continuera à vivre au rythme des travaux de la vigne et, mise à part la colère anonyme de quelque tonnelier frappant plus fort sur ses merrains certain jour de révolte, ou encore les discussions enflammées dans l'église St-Thibault, transformée en forum et dont les voûtes tremblent de quelques « fortes paroles » apeurant les « ennemis du peuple », il semble que ceux-ci, pour nos révolutionnaires jovinien, se trouvent surtout ailleurs.

Les changements imposés de l'extérieur sont appliqués sur place au nom de la République par les mêmes hommes qui régissent la ville depuis déjà bien longtemps (3). Les remous de la tourmente politique ne sont perçus que d'une façon très amortie, peut-être à cause de la distance, mais sûrement par l'effet du bon sens provincial.

Cependant, notre ville fournit son contingent de jeunes gens qui courent aux frontières en 1793, comme ils suivront ensuite l'Empereur sur tous les champs de bataille de l'Europe (4).

Dans le demi-siècle allant de la Révolution à 1848, ces deux noms : Lesire, Lacam, reviennent fréquemment dans les liasses de nos archives, où ils sont intimement liés. Il faut effectuer une recherche raisonnée pour suivre la succession des générations et identi-

fier avec précision notre inventeur. Il n'est pas dans notre propos d'établir la généalogie de cette famille, mais seulement de montrer le poids qu'elle présentait dans la conduite des affaires de la ville. Le nom de Lacam nous est apporté par un médecin (5) qui devint maire, puis sous-préfet de l'arrondissement de Joigny sous le 1^{er} Empire.

Sa fille Edmée épouse Edme Louis Lesire (6) de la branche aînée. C'est ainsi que se forme le nom Lesire-Lacam.

Au dire de Perille Courcelle (7) Edme Lesire est le plus gros vigneron et négociant en vins de la Ville. Son frère cadet Alexandre Lesire, d'abord magistrat, deviendra sous-préfet de Joigny (8) sous la Monarchie de Juillet.

NAISSANCE DE L'INVENTEUR

Nous savons par l'état-civil que Lesire Louis Charles est installé négociant en vins à Saint-Germain-en-Laye où il a épousé Marie Anne Delaplace.

C'est dans ce foyer que voit le jour, le 16 Vendémiaire an 3 (7 octobre 1794) un enfant mâle à qui sont donnés les prénoms de : Amaranthe Endive, ce qui montre combien le père sacrifiait aux usages du temps.

Peu de temps après la famille revient à Joigny où la mère met au monde, le 17 floréal an 6, un autre fils prénommé cette fois : Auguste Joseph.

Le rédacteur de l'acte nous renseigne de façon précise sur le lieu d'habitation des parents : « dans sa maison sise Rue de la Grosse Tombe chez le citoyen Lesire père, propriétaire » (9).

JEUNESSE

Nous ne savons que peu de chose sur ses études. Depuis longtemps l'instruction est à l'honneur dans notre ville et les grandes familles ont toujours eu à cœur de doter les établissements d'enseignement (10).

La Révolution n'a pas infléchi cette ligne et l'instruction primaire pour tous fut son souci.

De plus, dès l'An 6, on le voit par des affiches, les établissements d'enseignement qui n'avaient pas négligé l'enseignement littéraire se tournent résolument vers les études mathématiques et physiques dont les programmes de 3^e année préparant aux Ecoles Scientifiques comprennent déjà : les sections coniques et les éléments de calcul différentiel et intégral. Il est question aussi de la « descriptive » « si utile pour l'architecture ». Ces cours sont dispensés par un maître « ancien professeur de mathématiques d'une Ecole militaire ».

Si nous ne trouvons pas le nom d'Amaranthe, qui est encore trop jeune, son cousin Edme Louis qui a onze ans est inscrit à l'Ecole intermédiaire. On y retrouve également Louis Charles Lacam qui n'a que 9 ans et Eugène Hardoin onze ans né à Paris, fils d'un juriste connu originaire de notre ville.

En 1809, il perd sa mère, alors qu'il n'a pas atteint ses quinze ans (11) et sans doute fréquente-t-il alors la maison de son oncle Etienne où il retrouve ses deux cousins : Edme l'aîné et Alexandre, filleul de sa mère.

Par Pérille nous savons qu'Edme avait une passion pour la chasse. Est-ce à son contact que le jeune Amarante prit le goût des armes ? Nous ne saurions l'affirmer (12). Mais après tout n'est-il pas naturel pour un jeune homme de ce temps-là, bercé de récits de batailles et d'actions d'éclats, de s'intéresser aux armes ?

LA GARDE NATIONALE

L'étude des contrôles de la Cohorte Urbaine nous apprend qu'à la date de 12-XII-1814 l'effectif de la 4^e Cie commandée par son oncle, Joachim, comprend son père Lesire Delaplace âgé de 53 ans et lui-même : le gardien à cheval Lesire Delaplace fils aîné (13).

Comme l'atteste la correspondance que nous produisons il fut promu sous-lieutenant de la Garde Nationale pendant les Cent Jours et affecté à la 2^e Cie du 5^e Bataillon levé à Joigny.

Il semblerait à la lecture de cette lettre, que le Conseil d'Organisation ait changé d'orientation, ce qui est fort compréhensible quand on se rappelle les faits, et c'est l'occasion pour nous

de retrouver un document assez significatif démontrant et la fierté du caractère et la volonté d'assumer les charges de son grade. De quelle façon, à la fois élégante et railleuse, cela est exprimé. Nous y voyons en filigramme, ce qu'il pense des hommes de la Restauration.

Une autre lettre d'ailleurs vient conforter notre opinion. Elle émane de son père qui l'a signée le 13 juillet 1817. Alors qu'invité à participer à un exercice de manœuvre dans la cour du château, en qualité de grenadier, et là encore on peut observer les effets de la petite guerre des coteries, il écrit pour justifier son absence :

...« approchant de ma soixantaine, ayant de mauvaises jambes qui me nécessitent d'avoir à la main une canne pour marcher, et d'autres inconvénients que je prouverai si on l'exige, me mettent hors d'état de faire le Service de la Garde Nationale » et il ajoute pour son fils qui, semble-t-il, n'a même pas pris la peine de répondre : « Mon fils a reçu le même billet, mais ayant pour lui la loi du mois de septembre 1815 laquelle dit, tout officier de la Garde Nationale mise en activité pendant les Cent Jours de l'usurpateur sera employé avec son grade à la réorganisation ou ne le sera pas du tout. La loi lui ayant été appliquée dans ce dernier sens il se croit dispensé de satisfaire à l'invitation ».

Ces deux documents illustrent la façon de penser de notre personnage. Les Lesire Delaplace ne sont pas des suppôts de la Restauration, c'est moins qu'on puisse dire. Nous en aurons d'autres preuves par la suite.

ETABLISSEMENT

D'AMARANTHE ENDIVE LESIRE

Le 30 janvier 1820 à sept heures du soir Amarante épouse à Joigny Elise Victorine Fruger née à Saintes le 22 vendémiaire an quatre (15 octobre 1796) (14).

Le père Louis Charles possède alors la presque totalité des propriétés situées au midi de l'église Saint-André jusqu'au quartier de cavalerie entre la Guimbarde et l'actuelle rue des Sureau (15). C'est l'ancien Prieuré et, à l'époque existait encore la grange aux Dîmes de cet établissement religieux dont les vastes entrepôts abritaient le pressoir et les cuves de cet important exploitant vigneron.

Son fils le seconde dans son commerce.

EVENEMENTS POLITIQUES

Cette localisation nous a été facilitée par l'étude des événements politiques ayant amené la chute de Charles X. Nos personnages sont bien ceux que décrits notre éminent compatriote

*Messieurs les Membres du Conseil
d'organisation de la Garde nationale
de Joigny.*

Messieurs

*J'ai l'honneur de vous observer que le
quatorze mai mil huit cent quinze le Comité
d'organisation de la garde nationale de l'arrondissement
de Joigny m'accorda le grade de sous lieutenant
dans la 2^{ème} compagnie des grenadiers du 5^{ème} bataillon
de ligne, que je n'ai point été cassé de ce grade, my
ayant toujours comporté en homme d'honneur*

*C'est pourquoi je vous prie Messieurs d'accepter
ma démission, du grade de charreur à la 2^{ème} compagnie
que par votre délibération du 25 de ce mois, vous
me faites l'honneur de m'accorder.*

*Joigny 22^{ème} X^{bre}
1815.*

*J'ai l'honneur de vous saluer
Lesire Delaplace fils aîné*

te Monsieur l'Ambassadeur Léon Noël, membre de l'Institut dans la préface du magistral ouvrage du président Henri Forestier « L'Yonne au XIX^e siècle », parlant des Icaunais en ces termes... » de tendances libérales sous la monarchie légitime et républicaines sous L. Philippe, ils furent les premiers à voter pour le Prince Napoléon ». Pour les Joviniens, c'était naturel, puisqu'il était le fils de ce Colonel du 5^e Dragons : Louis Bonaparte pour lequel ils avaient tant d'estime.

Oui, les Lesire sont ce qu'il était alors convenu d'appeler : les libéraux (16).

Suivons encore notre mentor : Pérille Courcelle, et notre recherche nous conduit aux prémices des « Trois Glorieuses » de 1830.

En fin octobre 1829, à l'issue des adjudications de bois alors que sont

réunis à Joigny des électeurs (17), des marchands de bois et des particuliers, certains proposent d'offrir un banquet au célèbre député « constitutionnel » Casimir Perier (18). Ce banquet a lieu dans la grande salle de la nouvelle Halle au blé. D'autres agapes ont lieu quelque temps après dans la propriété de Louis Charles Lesire, à croire qu'à l'époque on préparait ainsi « les changements » !

LES ELECTIONS DE 1830

Lors de l'élection du 12 juillet 1830 qui devait désigner un député, le collège électoral fut réuni à Joigny alors qu'habituellement Villeneuve-le-Roi (19) était choisi pour la circonscription de Sens et Joigny. Le gouvernement voulait ainsi désavantager M. Thénard, signataire de l'adresse des 221. M. Chaudot maire de Joigny lui était opposé. Le président du collège

MODERN' HOTEL

89-JOIGNY

T. 62-16-29

Rôtisserie - Tournebroke

Salles et salons pour congrès
Repas d'affaires



AMEUBLEMENT
DECORATION

Fabricant
Jacques RYON

7, 8, quai LECLERC
Tél. : 62.17.22 JOIGNY

PATISSERIE
CONFISERIE
SALON DE THE

TEL. 62-22-28

G. VINCENT

11, Avenue Gambetta
JOIGNY

SPECIALITES

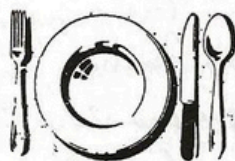
Chardon à la
Poire William
VACHERIN
POMPADOUR



ROUSSEAU

CADEAUX - ART DE LA TABLE
LISTES DE MARIAGE

50, rue Cortel



89 - JOIGNY

Tél. : 62-23-60

BANQUE PARISIENNE DE CREDIT

(ex-BANQUE SOISSON MAUGEY)

Banque Privée

CREDITS ET PLACEMENTS
sous toutes leurs formes

Agence à **JOIGNY**
3, rue d'Etape Tél. : 62-03-45

CARRELAGE — FAIENCE
MOSAIQUE — PIERRE
MARBRE



Joseph
ZAK

Rue Debussy
89 — JOIGNY

Location de voitures
sans chauffeur
Tourisme et utilitaire

CONCESSIONNAIRE RENAULT

Tél. : 62-22-00

JOIGNY

CONFECTION
CHEMISERIE
BONNETERIE

pour Hommes
et Dames

Vêtements
REMY

Tél. : 62-18-73
3, rue G.-CORTEL



est M. de Villefranche. La veille, deux banquets furent organisés. L'un par le président du collège, l'autre par les libéraux, et doit se tenir à l'auberge du Lion d'Or près de l'actuelle rue Paul-Bert. Le sous-préfet pour les gêner y installa les gendarmes chargés du service d'ordre.

Le « 13 juillet 1830 pour fêter l'élection de M. Thénard un grand banquet se tint dans l'ancienne grange aux Dimes du Prieuré appartenant à M. Lesire gendre Delaplace où sont installés ses pressoirs et ses cuves ». Le propriétaire avait grâce à des tentures ménagé trois nefs pour accueillir 150 convives.

M. Chaudot dut se représenter devant le grand collège à Auxerre et fut élu le 22 juillet 1830. C'est à cette époque que le Duc de Chartres commandant le 1^{er} régiment de Hussards partit soutenir son père le Duc d'Orléans qui fut d'abord nommé Lt Général du Royaume (20).

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte la famille Lesire tenait une place privilégiée dans les classes dirigeantes de notre cité.

Son influence se renforce encore puisque le nouveau sous-préfet nommé par la monarchie de juillet, Alexandre J. B. Lesire, cousin germain de notre personnage, est le frère cadet de Edme Lesire Lacam.

La royauté bourgeoise est bien représentée à Joigny avec ses gros marchands de bois, ses vigneron opulents et leur commissionnaires en vins, sans compter les transporteurs par eau et maintenant aussi par terre.

Il n'est pas question pour nous ici de traiter l'histoire politique et sociale de cette période, pourtant les personnages qui gravitent autour de Lesire Fruger, et lui-même, sont bien représentatifs de ce contexte.

Joigny a de tout temps eu vocation d'échanges, étant en contact d'une part, avec Paris par le grand axe fluvial et routier, et d'autre part, avec une contrée agricole et forestière. Ces échanges lui ont permis de toujours être au fait des progrès, des changements, encore que le caractère de sa population ne la prédispose pas aux emballements, peut-être à cause de cet esprit frondeur qui la tourne plutôt à la critique.

C'est dans la première moitié du 19^e siècle que les voies de communications s'améliorent et conséquemment les transports (21). La ville bénéficie (22) de cet effort qui favorise le commerce.

L'entretien des routes et chemins devient général, alors que sous l'Empire

seules les routes stratégiques bénéficiaient de cette mesure.

La société se transforme. C'est la naissance du machinisme.

LA SITUATION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

Partout les habitudes commerciales et industrielles ne cessent de gagner du terrain et les habitudes guerrières d'en perdre.

Comme le souligne Louis Blanc, « Napoléon, l'homme des batailles, avait donné le commerce et la paix pour but à l'ambition de ses armées » (23).

Après la catastrophe de 1815, les esprits les plus avertis se ruent vers ces activités, peut-être sous l'influence des Saint-Simoniens dont les républicains sont, peu ou prou, les continuateurs.

Quelques expéditions heureuses viennent mettre du baume sur les blessures d'amour-propre des plus généreux serviteurs du pays.

Les marins surtout sont réhabilités par la belle victoire de Navarin (24) et retrouvent un regain de prestige que leur vaut leur conduite sous les ordres de l'Amiral de Rigny.

L'expédition d'Alger avait éclairé d'un rayon d'espoir les derniers jours du règne de Charles X et alimentait, les rêves des imaginations romantiques.

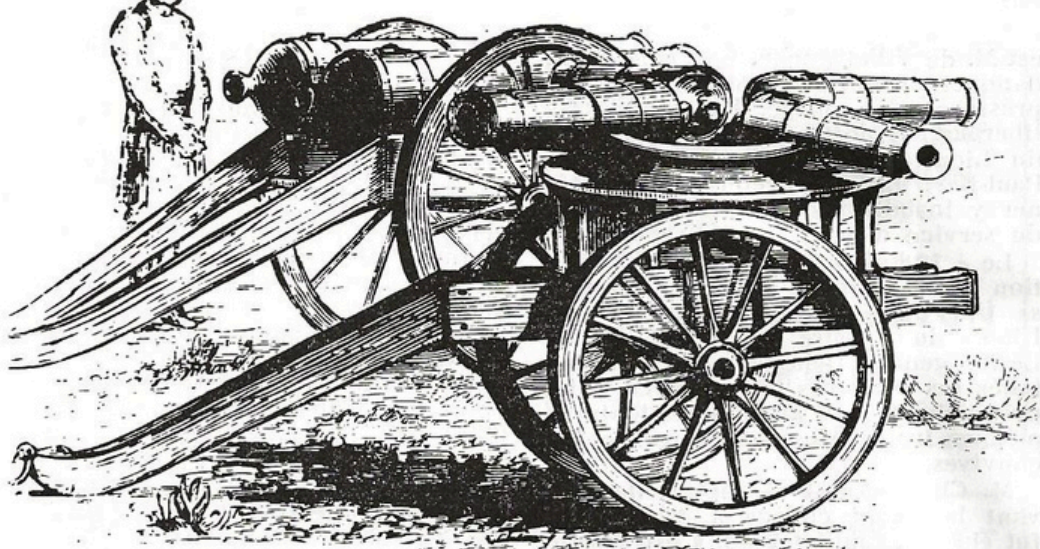
Est-ce sous ces influences que notre Jovinien se tourne vers l'étude des armes de guerre ?

LE DEVELOPPEMENT DE L'ARTILLERIE

Avant d'étudier la réalisation de Lesire, il nous faut jeter un coup d'œil sur l'état du développement de l'industrie sidérurgique en France et de ses conséquences sur le perfectionnement des armes.

Le grand Directeur de l'Artillerie de marine Gribeauval eut le mérite de doter notre pays d'un système cohérent de pièces de canons mais aussi de donner une impulsion exemplaire aux recherches sidérurgiques. L'image de Louis XVI jouant au serrurier n'est qu'un symbole. Avec ses ministres, le comte de Saint-Germain puis Sartine, il sut seconder les efforts de son artiller pour moderniser nos fonderies (25).

C'est toujours sous la pression d'une nécessité impérieuse que les hommes consentent des efforts amenant des progrès. Le développement de la métallurgie en France eut pour levier le besoin d'armes pour aider nos amis les Insurgents et faire ensuite face à la menace de l'Europe coalisée. Le cri



Nouvelles mitrailleuses expérimentées par les Anglais dans les Indes.

Les artilleurs ne pouvaient tirer un grand nombre de coups consécutifs sans un risque d'échauffement. Les inventeurs européens et américains cherchèrent une solution pour réaliser un canon-révolver efficace

Photo J.-R. Clergeau.

d'alarme : « des canons, des munitions ! » fut toujours poussé par le peuple dans les moments de crise. De grands savants consacrèrent leur vie pour les leur fournir.

Pensons aux angoisses de Monge (26) pour armer tant de braves, aux efforts de Carnot, l'organisateur de la victoire !

L'on est en droit de se demander si la Victoire de Valmy eût été possible sans les canons de Gribeauval. Ils ont donné aux volontaires de 92 cette crânerie qui a impressionné les troupes aguerries de la Coalition. Tout au long des campagnes de la Révolution et de l'Empire la suprématie de notre artillerie a réglé bien souvent le sort des batailles.

Maintenant à l'heure où notre Jovien mûrit son invention où en sommes-nous ?

Le système Gribeauval a vieilli et nous avons pris un retard sur les autres armées. Le capitaine Pichené note que le règlement de combat 1791 reste en vigueur jusqu'en 1831 (27).. Les méthodes évoluent, mais on fabriquera des bouches à feu en bronze à âme lisse se chargeant par la bouche, jusqu'après 1850. Ce n'est qu'après cette date que commence, en ce qui nous concerne la réelle fabrication des canons rayés, puis frettés, à éléments d'acier, se chargeant par la culasse (28).

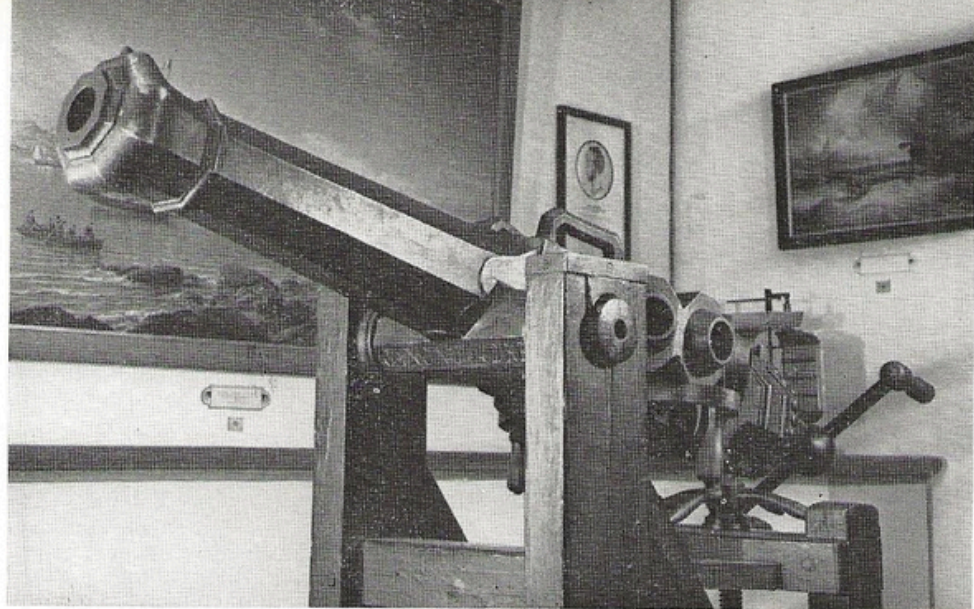
Les derniers canons à âme lisse tirant des projectiles sphériques, seront les canons-obusiers de 12 adoptés en 1853 (29).

PRESENTATION DU CANON-FOUDRE (30)

Comme nous pouvons le lire sur la partie supérieure, cet engin a été dénommé canon-foudre. Son tube, d'une longueur de 76 cm, est du calibre de 59 mm.

Son originalité consiste dans son système d'alimentation par un disque horizontal comportant douze chambres disposées en étoile, qui, par le pivotement autour d'un axe vertical viennent se placer successivement dans le prolongement de l'âme de la pièce. Chaque chambre est une espèce de mortier à la Gomer (31) dont la tranche antérieure tronconique permet un meilleur emboîtement dans la partie supérieure du tube, lui-même fraisé à cet effet. L'épaulement de la chambre s'appuyant sur la tranche postérieure du tube.

Somme toute c'est ce disque qui est le foudre (32). Cette partie mobile est disposée entre deux flasques ovales reliant le tube à la culasse arrière. Le système de verrouillage est assuré par une vis à manivelle, traversant la partie arrière. L'actuel affût en bois n'est pas l'organe prévu pour le service de l'arme mais simplement une charpente permettant la présentation.



Vue de 3/4 arrière gauche du Canon-Foudre. Manivelle de serrage, hausse et son bouton de réglage, barillet en étoile, avec la poignée gauche de la manivelle de rotation de celui-ci parfaitement visibles

Photo Gazette des Armes.

Le système de mise en direction comporte un cran de mire et un guidon près de la bouche. Une vis de pointage en hauteur complète le dispositif.

FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement se révèle assez simple et la rapidité de mise en œuvre est sa principale qualité, presque la raison d'être de ce système. Le coup venant de partir il s'agit d'opérer une rotation de 30° du disque afin d'amener une chambre préalablement chargée en face de l'axe du tube. Il faut donc déverrouiller à l'aide de la manivelle arrière, puis ensuite opérer un recul du disque pour déboîter la chambre. Cette opération est réalisée par un levier, à deux manettes et à double effet, situé au-dessous de l'arme, qui actionne un cliquet commandant le mouvement de va-et-vient du disque de chargement d'une amplitude égale à la dimension de la partie tronconique s'engageant dans le canon.

Quand la rotation est effectuée, procéder en sens inverse pour réaliser la fermeture, puis au verrouillage par l'intermédiaire de la vis qui traverse la culasse pour venir prendre appui dans le fond de la chambre diamétralement opposée à celle qui est en position de tir. Ce mécanisme donne une grande pression pour obvier aux déperditions de gaz lors de la poussée au départ du coup.

On procède à l'écouvillonnage de la chambre dans un premier temps. Puis on assure le chargement au fur et à mesure de la présentation des chambres devant le servant, dès qu'elles ont dépassé la culasse dans la rotation du disque.

DATE DE L'INVENTION

Comme il arrive souvent, particulièrement en matière d'armement, il est difficile de prétendre à l'entière originalité d'une invention. C'est vrai pour Lesire, comme pour les autres. Mais, il faut reconnaître qu'il fut sans doute le premier à concevoir ce système d'alimentation pour un canon (33).

Nous avons trouvé aux archives de l'Etablissement Central de l'Armement un dossier fort bien tenu comportant plusieurs pièces essentielles établissant de façon incontestable la date de sa réalisation (34).

Il s'agit tout d'abord d'une lettre datée de Paris, le 15 mars 1829, adressée au Lt Gal Valée, Directeur Général du Dépôt Central de l'Artillerie. En substance, elle accompagne une lettre de recommandation pour introduire une demande d'audience. Lesire s'exprime ainsi : « me permettre de vous présenter et soumettre à votre examen les plans et modèles d'une Pièce d'Artillerie dont je suis l'inventeur, et que j'ai exécutée moi-même, le Plan au sixième et la pièce de canon au douzième ».

« Cette pièce de canon présente de très grands avantages pour la défense des places fortes, défilés côtes étroites et généralement toutes positions tant par la rapidité des coups qu'elle peut porter à distance et force égales, et dans un temps déterminé que par la combinaison de son mécanisme qui est fort simple et qui met les canonniers hors de tout danger lors du service de la pièce attendu que l'usage du refouloir n'existe pas dans la manœuvre de la charge du canon qui est susceptible de tirer un très grand nombre de coups consécutifs, sans pour cela s'échauffer d'une manière dangereuse pour les artilleurs ».

« De longues et dispendieuses recherches que j'ai faites depuis plusieurs années dans la mécanique m'ont acquis de l'expérience et quelques connaissances pratiques dans cette partie. Si un travail ardent et opiniâtre, si de grands sacrifices pécuniaires et le désir d'être utile à son pays et aux arts, sont des titres à votre bienveillance comme je n'en doute nullement mon Général, j'ose me flatter d'y avoir des droits incontestables. Que ma pièce d'artillerie mérite votre suffrage mon Général cet honneur sera pour moi un vif encouragement dans d'autres recherches auxquelles je travaille pour le perfectionnement des pièces d'artillerie de campagne et de mer et où déjà quelques succès obtenus dans différents essais me donnent l'espoir d'arriver bientôt à un résultat avantageux ».

« C'est pourquoi, mon général je sollicite de votre bonté la permission de vous soumettre le fruit de mes recherches et de mes travaux afin de pouvoir rectifier par la précision de vos connaissances et de vos observations ce qu'il pourrait y avoir de défectueux dans le nouveau système que j'ai l'honneur de vous proposer ».

« En attendant que vous vouliez bien, mon Général m'indiquer le jour et l'heure où je pourrai avoir l'honneur de me présenter devant vous, j'ai celui d'être avec le plus profond respect, mon Général votre très humble et très obéissant serviteur.

LESIRE FRUGER
Hôtel d'Agnesseau. N° 6.

Ainsi qu'il nous est loisible de le remarquer, l'inventeur fait état d'autres recherches et d'essais couronnés de succès pour le fonctionnement des pièces d'artillerie de campagne et de mer. De plus il présente un plan et un modèle réduit de sa pièce.

Nous n'avons pas retrouvé le modèle réduit, mais un dessin se trouvant dans le dossier, représente le système mobile d'alimentation. A main levée, on l'a complété pour la figuration de la section du canon et la position du boulet dans la chambre. Des indications de diamètre y sont portées :

« 19 pouces, 8 lignes de diamètre (0 m, 532) ». Le schéma des moules des projectiles porte également l'indication : diamètre des coquilles 0 m, 045.

La lettre de recommandation du 12 mars 1821 adressée par le duc de Doudeauville au Général Valée est ainsi conçue :

« Général, M. Lesire Fruger, négociant à Joigny et voisin d'une de mes terres dans ce département, s'occupe beaucoup de mécanique, il a fait entre autres un modèle de canon qu'il voudrait faire examiner. Je ne connais pas assez cette partie pour avoir le moindre avis sur cette invention mais je partage son désir qu'on en fasse avec soin l'examen... ».

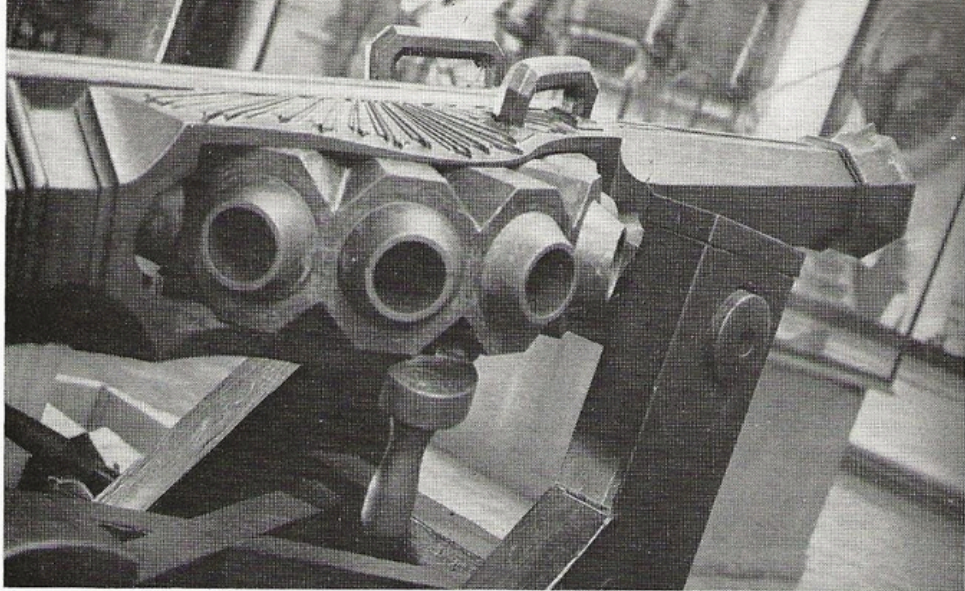
Cette correspondance attire plusieurs observations. La plus importante à nos yeux consiste dans la crédibilité que ce haut personnage accorde à notre inventeur et lui qui le connaît bien nous affirme qu'il a réalisé « entre autres » un modèle de canon. Ce n'est donc pas un amateur plus ou moins éclairé ni un doux rêveur mais bien au contraire un chercheur inspiré capable de concrétiser ses idées et de les soumettre à l'épreuve des essais. Ce seul fait lui vaut bien la considération des connaisseurs.

Et Monsieur de Doudeauville est un connaisseur. Jugez-en vous même.

Le Vicomte de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, qui a la modestie d'écrire « qu'il ne connaît pas assez cette partie » était tout simplement l'ancien aide de camp du comte d'Artois, devenu depuis le roi Charles X (35).

UN AVIS CONTRAIRE

Dans le même dossier existe un projet de rapport, non signé non daté établissant une critique sévère de l'œuvre disant notamment que c'est « une pièce de canon en fonte de fer d'une longueur double des pièces ordinaires. La partie arrière... un levier à balancier extérieur... Il serait difficile de lui reconnaître d'autre avantage que celui du chargement par la culasse, mais il est difficile de l'obtenir plus malheureusement ». Suit l'énumération des nombreux inconvé-



Vue d'une partie du barillet en étoile, avec les bouches des chambres et la poignée droite de la manivelle à deux branches commandant la rotation du système

Photo Gazette des Armes.

nients qui se termine par la phrase sans appel : « D'après ces considérations on croit qu'il n'y a aucune espèce de suite à donner à la proposition du Sieur Lesire Fruger » ! Nous tombons de haut ! Ou bien alors, et c'est notre sentiment, ce texte ne concerne pas le même objet. Quel est donc ce monstre dépeint ? Assurément pas ce petit canon finement, j'allais dire, artistiquement décoré ce bijou qui fait l'admiration de tous.

L'on voudrait pouvoir renvoyer au censeur la « monnaie de sa pièce » (36). Mais l'état de nos recherches ne nous permet pas de trancher le différend (37).

UN ENNUI NE VIENT JAMAIS SEUL

Notre personnage, comme tout bon Jovinien, n'est pas homme à abandonner la partie et... de persévérer de plus belle. Tout cela doit bien aboutir tôt ou tard chez le fondeur chargé de transformer l'épure en objet à trois dimensions. C'est ce qui arrive donc pour le fameux système d'alimentation. Lesire a chargé un fondeur parisien de la réalisation. Nous sommes, maintenant en 1837. Le Roi-Bourgeois est l'objet des attaques de tous les mécontents — ils sont déjà nombreux — et ce ne sont pas seulement d'aimables caricaturistes qui jouent avec sa tête en poire, mais bel et bien des tueurs qui en veulent à sa vie. Le dernier en date des attentats n'a-t-il pas été commis par un certain Fieschi avec un engin à plusieurs tubes, man-

quant son but mais tuant plusieurs personnes autour du roi et en blessant de nombreuses autres (38).

Alors quoi d'étonnant que de trouver dans le dossier de l'invention un procès-verbal du commissaire de police du quartier Popincourt qui s'est rendu dans les ateliers de M. Villemont Latron, fondeur, rue St-Maur n° 36 pour y examiner le matériel saisi le 3 février 1837. Il est alors accompagné du Chef d'escadron d'artillerie Gazan du Dépôt Central de l'Artillerie. Ce document précise que la pièce n'est autre qu'une culasse d'un système de canon inventé par Lesire, comprenant douze chambres pour un seul canon, ses boulets en fer ont un poids d'une livre. En conclusion, considérant tous les inconvénients qui peuvent résulter de la présence d'un tel engin dans les mains d'un particulier, « il y a lieu de maintenir la saisie ». Notre Jovinien n'est pas confondu avec les anarchistes, c'est encore une chance !

PEREGRINATIONS D'UN CANON

Le maire de Joigny, Thibault Claude s'apitoie sur les malheurs qui frappent Amaranthe Endive Lesire, son ami. Le 3 mai 1837, il écrit au ministre pour lui demander que soit achevée dans les ateliers du Comité Central de l'Artillerie, une pièce modèle de canon pour en faire le dépôt « authentique » au Musée de l'Artillerie. Nous n'avons pu retrouver cette lettre non plus que sa copie qui n'a pas dû être gardée dans les archives de la

QUINCAILLERIE CROUZY et Cie

52, AVENUE GAMBETTA — JOIGNY

Tél. : 62-22-33

FOURNITURES DE BATIMENT — OUTILLAGE — METAUX
SANITAIRE — ROBINETTERIE

CONCESSIONNAIRE ARTHUR MARTIN

CAISSE CRÉDIT AGRICOLE

Avenue Roger-Varrey
JOIGNY

Toutes opérations
de banque, bourse, change,
tous crédits

DEMENAGEMENTS
TRANSPORTS

Rail — Garde-Meubles — Route

ANDRÉ GATEAU

43, Av. Gambette, Joigny - 89

Tél. : 62.17.43

Correspondant S.N.C.F. et D.E.S.

Tout ce qui concerne
le pneu

Sté JEANDOT Fils

Maison fondée en 1924

13, Avenue Robert PETIT

89 - JOIGNY

Tél. : 62-18-84

USINE JACQUES CŒUR



Toute l'alimentation
du bétail

CÉZY - 89

Tél. : 63.10.01

Assurances
Retraites
Crédits

Marcel RENAUD

Rue de Brion
Place Colette

TEL. 62-08-97

89 - JOIGNY

**THOMSON
DUCRETET
ATLANTIC
FRIGECO**

G. PIERROT

DISTRIBUTEUR AGREE

28, rue de l'Etape, JOIGNY

Tél. : 62.17.92

SERVICE APRES VENTE

mairie de Joigny. Nous en avons connaissance par la lettre de transmission du Ministre au Général Vallée Président de ce Comité et la réponse que motiva cette intervention.

Ce document signé par le Lieutenant-Général comte de Charbonnel est daté du 12 juin 1837 (39) dit que M. le maire expose que les objets d'artillerie après avoir été saisis à Paris par ordre du préfet de police ont été restitués par suite d'une ordonnance de non-lieu. « Que le Sieur Lesire ayant l'intention de donner suite à son invention et de l'exploiter commercialement à l'étranger puisqu'il est empêché de le faire en France par les prétentions et attributions du Comité de l'artillerie et désirant maintenir inaltérable en France son droit de propriété sur son invention, désire déposer authentiquement au musée de l'artillerie à Paris comme objet d'art et de progrès une pièce modèle de son invention »... (40).

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier M. le Ministre, d'accorder votre consentement à cette demande. Cet honnête industriel vous en aura une éternelle reconnaissance. Ce faisant, je pense que vous doterez le pays d'un invention reconnue supérieure et progressive et vous ornerez le Musée d'Artillerie d'une pièce dont l'ensemble, son mécanisme et les dispositions architecturales, font l'admiration des connaisseurs et des hommes de l'art qui en ont vu un modèle exécuté en grand... ».

Le dernier alinéa de ce rapport est d'un laconisme moqueur : « Aucune utilité pour l'Artillerie, malgré le pompeux éloge qu'en fait Monsieur le Maire de Joigny ».

Nous ne pouvons faire le procès du Comité de l'Artillerie en nous basant sur une invention fut-elle celle d'un de nos compatriotes, car n'allez pas croire que nous sommes chauvins ! Sans nier les immenses services que le Comité rendit à la France par la valeur scientifique des Spécialistes composant cette haute instance, nous sommes enclins à penser qu'ils n'ont pas : déceler le germe d'une idée de progrès contenue dans l'œuvre de notre ami (41).

ULTIME TENTATIVE

Enfin une dernière pièce du dossier fait état de l'admission à l'Exposition des produits de l'industrie de la bouche à feu dite Canon-Foudre. « A cet envoi est joint une lettre au roi, dans laquelle l'auteur, en se recommandant à la bienveillance de sa ma-

jesté, demande que sa bouche à feu, qu'il ne présente que comme un modèle soit exécutée en bronze au calibre de 8 ou 12 et essayée à outrance comparativement avec un canon ordinaire de même calibre ».

Bien évidemment la commission du Dépôt Central de l'Artillerie, qui remplace maintenant l'ancien Comité, reprend l'historique des démarches antérieures, mais aussi, fait siens les arguments déjà présentés par ses prédécesseurs :

1) Une longueur démesurée pour la bouche à feu et par suite un poids énorme et un affût hors de proportion.

2) Une grande prise aux coups de l'ennemi par l'augmentation de volume, surtout pour le disque horizontal qui étant lui-même très lourd et très élevé ne pourrait être manœuvré que très difficilement.

3) Peu de solidité au logement du disque à moins d'augmenter outre mesure le diamètre extérieur de la pièce.

4) Enfin la difficulté de la fabrication à cause des ajustages et de la construction du disque ».

« Voulant essayer de convaincre l'auteur de ce projet des inconvénients qu'il présente et couper court aux nouvelles propositions qu'il pourrait adresser, a cru devoir l'entendre et le mettre à même de discuter avec elle toutes les parties de son canon.

« On ne donnera point ici la description du Canon Foudre qui se trouve tout entière dans le rapport du Comité du mois d'août 1829 d'autant que l'auteur n'a point apporté de changement notable à son système on se bornera à dire que le modèle présenté, tout en fonte de fer, est un canon de 2 livres de balles environ. On ne répètera pas non plus toutes les objections qui ont été présentées et qui se trouvent pour la plupart dans le rapport de 1829 on parlera seulement d'une nouvelle observation principale dont l'auteur a paru sentir toute la justesse : Quelque bien exécuté que l'on suppose l'assemblage des chambres du foudre avec leur logement dans l'âme du canon il ne paraît pas douteux que dès les premiers coups, une partie des gaz produits par l'inflammation de la poudre, s'échappera par cet assemblage avec d'autant plus de force que le boulet plombé se trouvant forcé dans l'âme, ces gaz n'auront guère d'autre issue dans le principe ; il détruiront donc rapidement cet assemblage et mettront par suite le canon hors de service... ».

« On citera à l'appui de cette opinion le fusil de rempart, modèle 1831



Agence PANIS
Georges FAVARD
SUCC^r

ADH N° 1773

Achat — Vente — Expertise
Location

Administration d'immeubles

10, rue Ile-Saint-Jacques
89 - JOIGNY Tél. : 62-15-72

M^{me} GENTY

ARTICLES DE PECHE - FLEURS
GRAINES



8, Quai
Ragobert
JOIGNY

Tél. : 62.11.57

Les magasins CASIMIR S.A.

9 à 13, rue Gabriel CORTEL
JOIGNY - Tél. : 62.23.55

Habillent
hommes - dames - enfants
aux meilleurs PRIX

CENTRAL GARAGE

Concessionnaire **PEUGEOT**

VENTES - ACHAT - ECHANGE

Avenue Jean-Hémery
89 - JOIGNY

Tél. 62-08-76

Mécanique, Tôlerie, Peinture
STATION SERVICE

LIBRAIRIE - PAPETERIE

articles de bureau - Imprimerie
photo

M. BERGER

7, quai Ragobert

89 - JOIGNY

Tél. 62-14-56

LE BRICOLAGE SERVICE DE JOIGNY

Av. de Sully - Tél. : 62.10.23

« C'est vraiment
le paradis
du bricoleur »

M^{re} PAQUEROT

Art et Artisanat

Quai RAGOBERT JOIGNY TEL. 62-00-27
RC. 69 A 26

RUE D'EGLÉNY AUXERRE TEL. 52.07.08

qui malgré toute la précision de l'assemblage de la chambre mobile avec le canon, paraît cependant devoir être abandonné, parce que au bout d'un certain nombre de coups les gaz de la poudre se faisant un passage autour de cet assemblage en détruisent les parties. On peut encore citer une expérience exécutée en 1828 par les soins de la Marine sur un canon de 36 dont l'âme était fermée par un tampon en fer forgé retenu par un boulon traversant à la fois le tonnerre et le tampon et qui dut être abandonné dès les premiers coups ainsi qu'il est rapporté dans un rapport du Comité en date du 25 juin 1833 » (42).

« Pour ces motifs le Comité se référant d'ailleurs aux conclusions de son rapport de 1837 sur cet objet est maintenant d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner aucune suite à la proposition du Sieur Lesire de faire exécuter son canon en bronze au calibre de 12 ou de 8 et de le tirer à outrance avec un canon ordinaire du même calibre, non plus que d'admettre son modèle dans les galeries du Musée, dans le cas où

il viendrait à en renouveler la demande. Paris le 24 juillet 1839. » Suivent les signatures.

Pour atténuer la peine qu'il ressentit à la suite de ce refus, nombre de nos concitoyens n'ont certainement pas manqué pour consoler l'inventeur incompris, de lui dire qu'il était trop en avance sur son temps.

C'est un peu vrai. La pleine portée de son œuvre ne s'appréciera que plus tard quand d'autres progrès auront été réalisés. Alors, son idée sera reprise et d'autres hommes se chargeront de l'exploiter.

Grâce au prêt consenti par le Musée de la Marine nous avons pu accueillir dans nos murs cette arme conçue ici par un de nos grands Anciens. Elle revient en visite après bien des vicissitudes et un long périple, comme un marin qui a bien bourlingué.

Accueillons-là avec bienveillance ? Regardons-là en toute sympathie : elle n'a jamais craché la mort car son foudre est vierge de « lumières ».

(1) Il a épousé, le 23-2-1756, Marie-Catherine Coquard, d'une importante famille de Joigny. Leurs enfants sont : Etienne, gendre Thibault ; Louis-Charles, gendre Delaplace, père de l'inventeur ; Marie-Jeanne, épouse Darmais ; François, gendre Montault ; Joachim, gendre de Thuin (de la région de Lille) ; Edmée, épouse Pasquet ; Alexandre.

Le père est décédé le 13-11-1806.

(2) Voir « Echo de Joigny » n° 4 : article de M. Casimir.

(3) Les administrateurs de la ville sont des membres de vieilles familles : Bourdois, Coquard, Saulnier, Badénier. Etienne Lesire est officier municipal. Au Tribunal du district, le juge Dumas est le gendre de l'ancien maire sous Louis XV. (Ce Dumas était procureur fiscal à Courtenay qu'il dut fuir à la suite des incidents du 16 juillet 1789. Voir Histoire de Courtenay). Le juge du Tribunal de Première Instance est Ferrand (voir « Echo de Joigny » n° 19). Le syndic pour la vente des biens nationaux est Boullard.

Les écoles des trois quartiers : Liberté, Egalité, Unité, se trouvent sous le contrôle d'un jury d'instruction composé de Martineau, Piochard et Hardoin.

(4) L'un d'eux, Louis Creux, « servit aux Volontaires de l'Yonne, puis comme sous-lieutenant en 1797, entra le premier dans la Place de Courtrai, prit une pièce de canon braquée sur lui, a tué ceux à qui elle était confiée et l'a tournée sur l'ennemi ». (Arch. municipales, doss. Garde Nationale).

(5) Jean-Baptiste Lacam, originaire de Caylus (Tarn-et-Garonne) où il est né le 1-4-1759. Il épousa Marie-Marguerite Chomereau et mourut à Joigny en 1827.

Maire de la Ville An VIII à 1806. Sous-préfet le 31-1-1806 jusqu'au 20 avril 1815.

(6) Le mariage eut lieu le 30 mars 1812. Edmée est née à Joigny le 1-8-1793. Elle mourut du choléra en 1832, ainsi que son frère Charles Lacam, époux Badénier. Un autre frère, Pierre, Juge de Paix, avocat, sera maire de Joigny 1840-1844.

Les Lesire-Lacam habitèrent d'abord avec le père, Etienne (veuf de Marie-Anne Thibault depuis 1806), dans sa maison de la rue de la Grosse-Tombe, où vinrent au monde leurs deux enfants. Puis, Edmée Lacam ayant hérité les immeubles jouxtant au nord l'Hôtel de Ville, qui étaient les anciens chantiers de son grand-père Chomereau, marchand de bois, ils vinrent y habiter, laissant la maison du père à Alexandre Lesire.

Leur fille, Alexandrine, née en 1815, épousera Antoine Lefèvre de Vaux (qui sera maire pendant quelques mois en 1854). Elle mourut, sans enfant, en 1840.

Edme mourut le 18 avril 1848, sans postérité, après avoir légué ses biens à la Ville de Joigny, sauf la maison de la rue de la Grosse-Tombe dont il fit donation à sa cousine Thibault épouse Deshayes et diverses rentes viagères à ses parents et amis.

(7) Il écrivit une chronique quasi journalière, précieuse source de renseignements.

(8) Né le 13 juin 1792, paroisse St-Jean. A 22 ans, juge auditeur au Tribunal d'Avallon. Sous-Préfet en 1830, il le restera jusqu'au 8 mars 1841. Il s'est attiré la reconnaissance de tous ses administrés pour son courage pendant l'épidémie de choléra en 1832. Voir Vérien-la-Boussole par Créde.

(9) Il était écrit : « rue montante au ci-devant palais », ce qui a été raturé pour porter en marge : « rue de la Grosse Tombe ». Cet immeuble est situé à l'entrée de la rue Couturat, numéro 40. Si sa façade sur rue est discrète, elle possède au midi une vue splendide sur la vallée et la ville, par un jardin en terrasse.

(10) Ainsi l'enseignement pour les jeunes filles par les religieuses, actuellement rue Jacques-Ferrand. Et le collège légué par Davier, rue Saint-Jacques.

(11) Le 15 mars 1809, à l'âge de 42 ans. Elle était née à Saint-Germain-en-Laye, fille de J.-Baptiste et de Marie-Adélaïde Rousseau. Elle avait eu six enfants.

(12) Pérille raconte, en parlant d'Edme Lesire : « Sa passion particulière est celle de la chasse. Etant à Mézilles chez ma sœur Deschaumes, et chassant avec mes neveux, il éprouva l'accident de voir crever son fusil dans ses mains. La blessure qu'il en reçut nécessita l'amputation de la première phalange d'un de ses doigts. »

(13) Sa taille est de cinq pieds cinq pouces, soit 1,76 m.

(14) Saintes s'appelait alors Xantes. Elle est fille de Jacques Fruger, receveur des Contributions Indirectes à Joigny, et de dame Jeanne Dumay son épouse.

(15) A l'exception des petites parcelles situées au milieu de la rue des Moines.

(16) Ils étaient assez réalistes pour ne pas être mêlés à cette sombre histoire du complot des militaires du 4^e Régiment de Hussards (alors commandé en 1822 par le Colonel Oudinot) dans laquelle l'avoué Lecomte, gendre du Président du Tribunal Ferrand, fut impliqué et condamné par la Cour présidée par le père du sous-préfet Busson en poste à Joigny.

Voir « Ann. de Bourgogne » 1966, art. de M. Rocher.

(17) C'est alors le régime du vote censitaire.

(18) Casimir Perier, qui a aussi des intérêts dans le commerce des bois, est propriétaire dans la région.

(19) Villeneuve-sur-Yonne.

(20) Dans ses Mémoires, le comte de Rambuteau dit : « Dans la forêt de Lieusaint, je rencontrai Monseigneur le Duc de Chartres qui accourait de Joigny avec son régiment. Je lui donnai des nouvelles de nos départements, et je le laissai coucher le soir à Villeneuve-Saint-Georges », page 233. Voir aussi « Echo de Joigny » n^{os} 4 et 5, art. du Colonel Bertiaux.

(21) La création du Ministère des Travaux Publics date de 1831.

(22) Une pétition du 16 décembre 1831 des Maires de plusieurs communes de la région au Ministre attirait son attention sur le problème de la route de Joigny à Orléans : « Depuis plus de soixante ans il est décidé qu'il sera fait une route d'Orléans à Joigny et

Auxerre ; ce moyen de communication est indiqué sur la Carte de Cassini.

Avant la Révolution de 1789 on a commencé les travaux qui furent suspendus indéfiniment par suite d'événements politiques. Depuis 1820 M. le Préfet du Loiret les reprit et les termina complètement sur son département ... » « ... il reste six lieues environ » à terminer.

(23) « Histoire de dix ans », T. III, p. 99.

(24) 20 octobre 1827.

(25) Dès 1775, le général de la Houlière effectue en Angleterre un « voyage métallurgique » pour étudier les procédés de la fonte au coke. William Wilkinson vint chez nous pour installer, à Indret près de Nantes, une usine de forage de canons en collaboration de l'ingénieur de la Marine Touffaire. Il y a là un « bassin de marée » précurseur des usines marémotrices.

C'est Gribeauval qui chargea le capitaine d'artillerie Ignace de Wendel, fils d'un maître de forges, de rechercher les perfectionnements techniques de production qui amenèrent en 1782 la création du centre du Creusot.

Voir « Ann. de l'Est », Colloque intern. de Nancy 1956 : le fer à travers les âges.

(26) Il avait géré les Forges de Rocroi appartenant à son épouse.

(27) « Histoire de la tactique et de la stratégie ». Ed. Pensée moderne.

(28) Cité par E. Peyronnet dans : « Les anciennes forges du Périgord », Ed. Delmas.

(29) « Revue Historique de l'Armée », spéc. Artillerie, 1975.

(30) Nous tenons à remercier M. Jean-Jacques Buigné, Rédacteur en Chef de « La Gazette des Armes - Uniformes », 27, rue du Louvre à Paris, qui a bien voulu nous faire profiter de l'article à paraître de M. J.-R. Clergeau sur le canon-foudre et des clichés illustrant cet article.

(31) Ce mortier, de forme tronconique, est dû à Louis-Gabriel de Gomer qui naquit à Quevaucillers, près d'Amiens, le 25-2-1718.

(32) L'auteur s'est peut-être inspiré de la forme poétique qui appelle le canon : foudre d'airain.

(33) Ce qui résulte de l'étude approfondie à laquelle se sont livrés les spécialistes de « La Gazette des Armes - Uniformes » et particulièrement M. Clergeau dans un article à paraître dans cette revue en avril 1978.

(34) Nous remercions Monsieur l'Ingénieur Général Directeur de l'Etablissement Central de l'Armement pour les facilités qu'il a bien voulu nous accorder pour mener à bien cette étude. Nos remerciements vont également à Mademoiselle Lacombe, Conservateur en Chef des Archives, pour les précieux renseignements qu'elle nous a donnés.

(35) Cette famille, alliée au duc d'Estissac, possédait des propriétés dans l'Yonne, notamment dans la région de Chailley.

Quand Charles X rétablit la dignité de Grand Amiral en faveur du Dauphin, ce dernier, contacté par l'Ingénieur du Génie Maritime Zédé chargé de réorganiser le Musée de la Marine, en accord avec M. de Doudeauville, alors Directeur des Beaux-Arts, obtint la création d'une Section Ethnographie-Marine au Musée du Louvre.

Ainsi, les collections de la marine et les documents recueillis au cours des grandes expéditions autour du Monde de la fin du XVIII^e siècle, où les marins montrèrent qu'ils étaient aussi ethnographes, furent-ils exposés dans le plus prestigieux musée de France.

C'est peut-être aussi grâce à l'amitié du duc de Doudeauville que Lesire-Fruger parvint à déposer son canon-foudre dans cette section Marine, en 1854.

(36) Cette expression tiendrait au fait que les canonniers avaient pour habitude d'inscrire sur leurs boulets des « amabilités » à l'adresse de l'ennemi, et parfois même d'adjoindre à la charge quelques pièces de menue monnaie pour bien en indiquer la provenance.

(37) Néanmoins, il y a lieu de remarquer que le système décrit dans le rapport n'est pas le « foudre » dessiné par Lesire, ni le canon réalisé, car il est question de neuf chambres et « de la vis traversant la culasse et pouvant être serrée contre un intervalle de deux chambres ». C'est donc une autre version de la même invention.

(38) (28 juillet 1835) dont l'auteur lui-même, trahi par son aide Morey qui voulait le supprimer. Certains opposants au régime prétendaient que le Roi organisait ces attentats pour relever sa popularité.

(39) Le général Charbonnel, Inspecteur Général de l'Artillerie, avait participé à la campagne d'Egypte et à la retraite de Russie. Le général Valée est alors en Algérie, dont il devient bientôt le Gouverneur. Il sera élevé à la dignité de Maréchal de France.

(40) Le Musée de l'Artillerie, créé pendant

la Révolution, a été transféré aux Invalides en 1871. Depuis 1905, il été réuni au Musée de l'Armée.

(41) L'historique de ce Comité vient d'être traité dans un article de l'Ing. Général de l'Armement R. Sutterlin, paru dans le numéro spécial Artillerie de la « Revue Historique de l'Armée » 1975.

Il y est notamment rappelé les très grands services rendus au Pays par ce Comité, auquel furent associés les plus grands savants : Gassendi, Gay-Lussac, Arago et Thénard.

Il note qu'à l'occasion d'études des très grandes vitesses d'impact (météorites), le « Nombre de Metz » vient d'être donné par les Américains à un paramètre qui intervient dans une formule énoncée par trois capitaines de la Commission de principes de tir de l'Ecole d'artillerie de cette ville, pour évaluer la pénétration dans un obstacle.

L'un de ces capitaines est Morin, qui fut Directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, dont les travaux de mécanique expérimentale sont célèbres. Tous trois furent membres de l'Institut et leurs ouvrages sont encore lus avec profit.

(42) L'article déjà cité de la « Revue Historique de l'Armée » (1975) dit à ce sujet : « C'est ainsi que le lieutenant de la Garde Delvigne, ayant réalisé une carabine rayée à chambre (la balle de plomb, aisément introduite, s'écrase contre le ressaut de l'âme et s'épanouit dans les rayures), malgré des essais favorables en 1829, vit son invention repoussée par le Comité, qui donne la préférence au fusil de rempart modèle 1831 à chargement par la culasse (cette dernière donnant des fuites, il fallut réduire la charge de moitié) ».

NOTRE VOYAGE...

L'Association culturelle de Joigny organise le dimanche 28 mai un voyage en car qui nous conduira à Chatillon-sur-Seine (Trésor de Vix) et à Alésia (Alise-Ste-Reine) avec visite à Flavigny. Inscription à la Bibliothèque.

ASSEMBLEE GENERALE DE PRINTEMPS

L'Assemblée général de printemps aura lieu dans les Salons de l'Hôtel-de-Ville de Joigny, le vendredi 14 avril avec pour programme des projections commentées par Madame Fore sur l'Iran.

JOIGNY en 1821

Joigny sur la rivière de l'Yonne, à 6 lieues 1/2 N.N.O. d'Auxerre. 5 176 habitants. Bureau de poste aux lettres et relais de poste aux chevaux. Commerce. Vins, bois, feuilletes, charbon, vinaigre.

Sous-préfet : M. Busson.

Receveur de l'Arrondissement : M. Chauvot-Duhesme.

Conservateur des hypothèques : M. Champanhet.

Directeur des contributions indirectes : M. Loyez.

Inspecteur de la navigation : M. Piochard.

Entrepreneur des tabacs et poudres : M. Lavollée.

Tribunal de commerce : MM. Badenier Boulard, prés. ; Courtois Hattier, Lesire Delaplace, Lefebvre Devaux, juges ; Robillard, greffier.

Notaires : Thibault, Dumont, Demay.

Avoués : Lecomte, Simonnet, Choin.

Huissiers : Prou, Chollet, Petit, Courtois.

Marchands de Bois et Charbons : Bary aîné, Bouron, Pérille Nan, Saffroy.

Draps (march.) : Dusausoys Pérille, Vve Fauleau, Delapierre, Larose, Desvignes, Huré Foix, Roux Desprès, Taisne, Levêque, Pigeron, Zannotte, Moisson.

Eau-de-vie dite du pays (fab. d') : Rose Louise Badenier, femme Lallier, par un procédé nouveau qui augmente la qualité.

Épicerie (nég. en) : Devarennas Lambert, Hattier Poulet, Lambert Dallemagne, Massue Larcher.

Fer (march.) : Gauné Genty.

Feuilletes (fab. entrepôt) : Garnier Poisson, Danjou Fontaine, Godeau Chollet.

Pharmaciens : Charpentier, Courtois, Cerneau, Courtois Hattier.

Quincailliers : Hattier Poulet, Bourbault Gaillon.

Tanneurs : Pérille Picard, Hattier Fossard, Boilleau.

Tapissiers : Brou, Baillet, Dusausoys Baral, Hervieux.

Tuiliers : Vve Saulnier Montbel, Lefebvre Devaux.

Vin (commis. en) : Badenier Boulard, Charié Berrillon, Gallois à Laroche, près de Joigny, Grenet, Lesire Thibault, Lesire Delaplace.

Vinaigre (nég. fab.) : Garnier Pérille.

Hôtels : Le Grenadier de France, Les Cinq Mineurs, Le Duc de Bourgogne, Le Cheval Blanc, St-Nicolas.

Imprimeur : Zannotte.

Foires : 2 janvier, 10 août, 14 septembre, 1^{er} octobre. Joigny est marché et entrepôt de blé.

Marchés : Mercredi et samedi.

D'après l'Almanach du Commerce de 1821.

Productions principales du département de l'Yonne :

Mine de fer, ocre rouge et jaune, grès à paver, pierres de taille dure et tendre, pierre lithographique à 3 l. de Tonnerre.

Grains de toute espèce en abondance, chanvre, légumes, fruits, pâturages excellents ; 150 000 ha de forêts ; le produit principal du sol est en vins dits de Basse-Bourgogne, dont les plus estimés sont les rouges d'Auxerre, d'Avallon, de Coullange, de Tonnerre, d'Yrancy, etc. ; les blancs de Chablis, des environs de Tonnerre, etc. ; on recueille les truffes dans l'arrondissement de Tonnerre. On élève quantité de bestiaux, le gibier et le poisson y abondent.

" JOUBERTIANA "

Madame de Sérilly : UN DESTIN SOUS LA RÉVOLUTION

par J.-L. DAUPHIN

Le 14 juillet 1977, mourait en Angleterre, à Wotton-under-Edge, l'archéologue et historienne Joan Evans, à l'âge de 84 ans. Fille du préhistorien Sir John Evans, elle était aussi la sœur du célèbre Arthur Evans, qui, au début de ce siècle, découvrit les vestiges du fabuleux Palais minoen de Knossos, en Crète.

Joan Evans avait repris le flambeau familial et, disciple de John Ruskin, consacra beaucoup de ses travaux à l'histoire de l'art médiéval en Angleterre et en France. Docteur des Universités d'Oxford et de Cambridge, elle fut notamment Présidente de la Société Royale d'Archéologie et de la Société Royale des Antiquaires de Londres.

Mais, grande amie de la France, Joan Evans s'était particulièrement attachée au pays de Bourgogne et à l'art clunisien. Au cours de ses voyages, elle avait acquis la Chapelle du Prieuré de Berzé-la-Ville (Saône-et-Loire) pour en sauver et restaurer les admirables fresques romanes. L'Académie de Mâcon la choisit pour sa Présidente.

Elle connaissait admirablement l'époque de la Révolution française et de l'Empire ; nous lui devons la biographie de Madame Royale, mais aussi des Etudes sur Châteaubriand, Joubert et la « Petite Société ». Ce thème nous conduit tout naturellement à Villeneuve-sur-Yonne, séjour d'élection de Joseph Joubert, et au Château

de Passy, qui durant la Terreur, abrita Pauline de Beaumont, chez sa cousine Anne-Marie de Sérilly.

C'est cette dernière figure que s'est plu à évoquer Joan Evans dans un petit volume, inconnu des lecteurs français, publié à Londres en 1946 sous le titre « *The Pursuit of Happiness : the Story of Madame de Sérilly* ».

Cette biographie sera pour nous aujourd'hui l'occasion d'un hommage à la mémoire de Madame Joan Evans et, en évoquant à notre tour le destin dramatique et singulier d'Anne-Marie de Sérilly, nous participerons à faire revivre celle à qui cette grande Dame de l'Histoire s'était elle aussi attachée.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE :

- J. EVANS : *The pursuit of happiness...*, Londres, Longmans, Green and Co, 1946, 93 p.
- A. BEAUNIER : « Une Maman sous la Terreur », *Revue Universelle*, novembre, décembre 1922, pp. 257-276, 409-427, 562-580.
- A. BEAUNIER : *Le Roman d'une amitié : Joseph Joubert et Pauline de Beaumont*, Paris, 1924.
- M. F. CHANDENIER : « Madame de Sérilly, échappée de l'échafaud sous la Terreur », *B.S.A.S.*, Sens, 1894.

— Les notes au texte apporteront divers compléments à cette bibliographie que nous avons limitée à l'essentiel.

Anne-Marie-Louise Thomas de Domangeville naquit à Paris le 24 août 1762. Elle était l'aînée de quatre enfants. Son père, le Marquis de Domangeville, Major Général des Armées, était de noblesse récente, mais, par sa mère, née de Rochemonteix de la Roche-Vernassal, elle appartenait à une très ancienne famille de la noblesse d'Auvergne et se trouvait être la cousine des Montmorin.

Confiée d'abord à une nourrice, comme c'était alors la règle, Anne-Marie fut envoyée à Fontevault dès l'âge de 5 ans. L'Abbaye Royale du Pays d'Anjou, auréolée d'un éclat sept fois séculaire, venait d'acquérir un surcroît de prestige en abritant durant dix années l'éducation de Mesdames Cadettes, les plus jeunes filles du Roi Louis XV. De nombreuses pensionnaires de bonne noblesse y recevaient une instruction qui était loin d'avoir le caractère sommaire et brutal que lui attribuera plus tard Madame Campan. Toutes les religieuses de l'Ordre appartenaient elles aussi aux meilleures familles du Royaume. Lorsque Anne-Marie de Domangeville y entra comme pensionnaire, en 1767, venait de mourir la vieille Abbessse Madame de Valence, torturée d'une angoisse étrange après une vie exemplaire : elle avait eu, dit-on, la vision prophétique de malheurs sanglants qui allaient frapper la France et son Eglise (1) ...

L'heure de la Révolution n'avait pourtant pas encore sonné. Au calme et au grand air, Anne-Marie vivait des jours insouciant dans sa grande famille de Fontevault, bien plus réelle à ses yeux que ses lointains parents. Mais à douze ans elle se trouva orpheline : c'était une jeune héritière et ses tantes avisées la retirèrent de Fontevault pour lui donner une éducation plus mondaine au Couvent de Panthémont, rue de Grenelle à Paris. Les Religieuses y étaient des Bernardines mais l'austérité cistercienne avait depuis longtemps disparu. Anne-Marie se trouva projetée dans un autre univers, où les intrigues et les brigues n'étaient pas absentes. Il fallait se préparer à faire son entrée dans le grand monde : danse et musique étaient au programme des leçons quotidiennes et toute la culture dispensée devait trouver son emploi dans les élégantes conversations de salon. L'examen de fin d'études était un « bal blanc » où les jeunes filles évoluaient devant un nombreux parterre de dames du monde. Le diplôme final serait un contrat de mariage ...

Anne-Marie avait à peine 17 ans lorsque ses tantes vinrent lui présenter au parloir son cousin Antoine-Jean-François Mégret de Sérilly. Né en 1746, il avait deux fois son âge, un peu d'embonpoint déjà, des manières simples et beaucoup de gentillesse.

Comme la jeune orpheline n'avait pas de toit, c'est dans la chapelle du Couvent de Panthémont que fut célébré son mariage, le 14 octobre 1779. En même temps qu'un époux, elle avait pour la première fois une famille et une maison ...

LA DOUCEUR DE VIVRE

La maison était un bel hôtel de la rue Vieille du Temple, dans le quartier du Marais. C'est là que s'étaient installés les nouveaux époux, en attendant la belle saison qui les conduirait dans leurs terres du Pays Sénonais. Barons de Theil, Seigneurs de Passy, d'Etigny et de Sérilly, les Mégret possédaient deux châteaux : la vieille bâtisse fortifiée de Theil, nouvellement restaurée, dont les jardins étaient le charme majeur, et surtout Passy, un vaste et beau château du siècle précédent où ils allaient demeurer une partie de l'année. De larges allées à travers bois faisaient communiquer les deux propriétés.

La famille se composait de la vieille Madame d'Etigny, née Françoise de Pange, veuve d'un Intendant d'Auch et de Pau (2), et de ses deux fils, Mégret de Sérilly, l'époux d'Anne-Marie, et son cadet Mégret d'Etigny, Officier aux Gardes Françaises. Il y avait aussi Mademoiselle de Saint-Redan, une cousine pauvre, fille adoptive et dame de compagnie de Madame d'Etigny.

Riche et influent, Monsieur de Sérilly était alors Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres ; il succédait en cette importante charge à son oncle le Marquis de Pange, dont il avait été l'Adjoint durant plusieurs années. Son cousin, Monsieur de Montmorin, était Ministre et ses filles, Mesdames de Beaumont et de la Luzerne, dames d'honneur à la Cour.

Complément indispensable de la vie mondaine en cette fin de siècle, Monsieur de Sérilly appartenait à une « société de pensée » maçonnique : la « Société Olympique » qui regroupait alors la plus brillante assemblée de la cour, de la robe et de la finance autour du Duc d'Orléans, Prince du Sang (3).

Chez lui, Sérilly était un époux tendre et bienveillant.

La position d'Anne-Marie dans la famille prit une nouvelle importance lorsqu'elle donna le jour à un héritier, Armand, qui naquit à Passy en novembre 1780. Une fille, Aline, en février 1782, un second garçon, Amédée, en mai 1784, et enfin Victor, en janvier 1789, allaient compléter la famille. Sous l'influence de J.-J. Rousseau, la puériculture et l'éducation des enfants étaient devenues à la mode ; la Reine donnait l'exemple et Arthur Young pouvait noter avec une certaine surprise : « *Des femmes du premier rang sont maintenant honteuses de ne pas nourrir leurs enfants* ». La sensibilité avait changé et Anne-Marie de Sérilly allait pouvoir donner à ses enfants une éducation bien différente de celle qu'elle avait reçue.

À côté de cette vie familiale simple et paisible, Anne-Marie ne négligeait pas cependant les nécessités de la vie mondaine. Son luxueux boudoir de la rue Vieille du Temple, un chef-d'œuvre de la décoration du temps (4), recevait une société nombreuse et variée d'amis et de relations. L'un d'eux, Dufort de Cheverny, devait plus tard noter : « *Cette maison, d'une aisance et d'une modestie sans égales, avait l'air du bonheur par la franchise et la loyauté qui y existaient* ». Avec les Montmorin, le Baron de Viomesnil et quelques autres on discutait art, musique ou politique.

Un des fidèles de ce salon était un cousin commun des deux époux, le Chevalier François de Pange. De deux ans le cadet d'Anne-Marie, mais déjà très mûr, il la charmait par son élégance et sa conversation sérieuse. Il avait composé des vers (5) mais se passionnait surtout pour l'histoire, la philosophie et la politique. Anne-Marie aimait sa présence et se sentit très vite en pleine communion de cœur et d'esprit avec lui. De Pange venait parfois accompagné de son meilleur ami, poète talentueux et admirateur fervent de la Grèce antique, André Chénier.

Lorsque les Sérilly portaient pour Passy, familiers et amis les accompagnaient. En 1784, un artiste ami, Henry-Pierre Danloux (6), passa l'été à Passy et composa de nombreux portraits de toute la famille : il faisait sa cour à Mademoiselle de Saint-Redan, qu'il voulait épouser au grand dam de la vieille Madame d'Etigny. Danloux mit trois années à obtenir le consentement de la douairière et dut promettre de ne plus faire profession de sa peinture : il se contenterait de

faire en amateur les portraits de sa famille ! Le mariage se fit en 1787. Un peu plus tard Madame de Sérilly lui commanda un portrait de son cher François de Pange : nous y voyons le pâle jeune homme, tout vêtu de noir, assis dans un bois à composer une ode ... Préfiguration d'un destin romantique ! ...

De ces années heureuses subsiste aussi un très beau buste d'Anne-Marie par Houdon (7) : elle nous apparaît fine, élégante et racée ; dans la pureté de ses traits, le nez un peu marqué, le sourire à peine esquissé de ses lèvres ne sont pas les moindres charmes — et nous l'imaginons vive, spirituelle et pleine d'une tranquille énergie. Houdon regrettait de ne pas avoir été peintre pour montrer les reflets de sa longue chevelure châtain, son teint clair et pur, et le doux éclat de ses yeux gris.

LES PREMIERS NUAGES

Mais, sous le tableau du bonheur, étaient apparus les signes avant-coureurs des épreuves futures.

Grand dépensier, Mégret de Sérilly s'était montré plus généreux que prudent dans la gestion de sa fortune. Plusieurs transactions malheureuses le mirent dans une situation difficile : la faillite de la Manufacture d'Armes de M. de Saint-Victour lui coûta 600.000 livres et des spéculations hasardeuses avec son collègue Boullongue lui portèrent un nouveau coup. Il dut emprunter des sommes énormes. Enfin, la suppression de son poste de Trésorier de l'Extraordinaire des Guerres le priva d'un revenu confortable, et aussi d'une position officielle qui lui avait permis de faire face aux revers de sa fortune.

Il fallut vendre l'Hôtel de la rue Vieille du Temple, avec son somptueux boudoir ... On s'installa rue de Grenelle. Restaient Passy, Theil et 80.000 livres de revenus passablement hypothéqués. On passait presque toute l'année à Passy ...

Mégret de Sérilly vit venir 1789 sans inquiétude. Il avait de la sympathie pour l'esprit des réformes et ne prit pas garde aux conséquences financières des troubles politiques. En juillet 1791 il fallut vendre Theil ; l'acquéreur fut son cousin de Montmorin, pour une somme de 730.000 livres. L'héritage de la vieille Madame d'Etigny, qui venait de mourir, aida aussi à raffermir la situation. La famille put s'installer dans un bel Hôtel de la rue des Capucines.

*Buste de Madame de Sérilly
par Houdon*



François de Pange avait tôt abandonné le dilettantisme pour l'action politique. Ardent et généreux partisan des idées nouvelles, il croyait en la Raison, se voulait démocrate et appartenait au Club des Feuillants où il entraîna son ami Chénier, de retour de Londres en avril 1790. Disciples de Condorcet, les deux amis collaborèrent au « *Journal de Paris* ». De Pange s'y fit polémiste — avec talent — (8).

Les Sérilly et leurs proches n'étaient pas si hardis, mais ils voulaient encore croire à Necker et à une Monarchie parlementaire ... Un jeune inconnu, le Chevalier de Châteaubriand, regardait cette Société se défaire et s'avancer à la mort en s'étourdissant de spectacles et de politique ... « *Chez M. Necker, chez M. le comte de Montmorin, chez les divers Ministres, se rencontraient (avec Madame de Staël, la duchesse d'Aiguillon, Mesdames de Beaumont et de Sérilly) toutes les nouvelles illustrations de la France, et toutes les libertés des nouvelles mœurs* » (9).

La journée du Dix-Août dissipa les dernières illusions. Le vieil ami des

Sérilly, le Baron de Viomesnil, fut gravement blessé dans l'attaque des Tuileries, mais put se réfugier rue des Capucines. Une perquisition mit la famille en grand danger ; Anne-Marie sauva la situation en prétendant que Viomesnil était son mari, au lit avec la goutte, et fit passer Sérilly pour son intendant. Après cette alerte, le blessé fut caché chez Mégret d'Etigny, où il mourut bientôt. On l'inhuma sous un faux nom.

Le danger se faisait de plus en plus menaçant. Le comte de Montmorin venait d'être arrêté et envoyé à la prison de l'Abbaye. Sa femme et ses enfants se cachaient. De Pange, qui avait défendu Montmorin contre Brissot dans le « *Journal de Paris* », semblait suspect.

Il n'était plus possible de rester à Paris. En septembre, les Sérilly partirent pour Passy, avec Madame Dauloux et ses jeunes enfants.

Montmorin fut l'une des premières victimes des Journées de Septembre. Son corps, disloqué et empalé, fut porté à l'Assemblée Nationale par la populace.

Madame de Montmorin, avec son fils Hugues-Calixte et sa fille Pauline de Beaumont, gagna Rouen où se trouvait son autre fille, Madame de la Luzerne, avec ses enfants. En février 1793, Anne-Marie de Sérilly les y rejoignit. Elle retrouva aussi François de Pange, déçu de la Révolution et désolé d'inaction. Anne-Marie conseilla à la famille Montmorin de se réfugier à Theil, séjour plus sûr et plus calme que Rouen. Les enfants de Madame de la Luzerne furent laissés dans une institution anglaise et tout le groupe partit pour l'Yonne. Mais Theil avait été mis sous séquestre ; les Sérilly offrirent à leurs cousins l'asile de Passy, où l'on vivait dans l'illusion de la sécurité. Mégret de Sérilly s'était enrôlé dans la Garde Nationale locale et avait prêté le Serment Civique, jurant fidélité à la Constitution. Il était aimé des habitants de Passy et leur avait fait don de la chapelle du château pour en faire leur église paroissiale. C'était à la vérité « *le meilleur seigneur et l'homme le plus généreux de la contrée* » et il n'hésita pas à brûler

lui-même ses titres féodaux. Quant à Madame Danloux, après avoir vendu ses meubles, elle avait prudemment émigré avec ses enfants pour rejoindre son époux en Angleterre.

LA TEMPETE ET L'HORREUR

Le 5 avril 1793, à 7 heures du soir, le calme fut rompu ... Un agent du Comité de Sûreté Générale venait, avec une nombreuse escorte, procéder à l'interrogatoire et à l'arrestation de la citoyenne Domangeville - Sérilly, coupable d'avoir un frère émigré. L'interrogatoire dura toute la nuit et la matinée du lendemain sans que l'accusée avouât, la perquisition même ne fournit aucune preuve de complicité ... Aussi Anne-Marie fut-elle conduite à la prison de Sens puis, de là, à Paris.

Le Comité était bien informé : le frère d'Anne-Marie, Jean-Baptiste de Domangeville, avait émigré en Angleterre un an plus tôt puis gagné l'Armée des Princes en Allemagne. Mais ce que le Comité ignorait, c'est qu'il était rentré secrètement en France.

Lors de sa comparution le 9 avril, Anne-Marie reconnut que son frère avait émigré, espérant ainsi mettre fin aux recherches entreprises pour le découvrir. On en prit note, elle était libre et put regagner Passy ...

Mais, désormais, le chemin du château était connu des hommes de la Terreur et ils n'allaient pas tarder à le prendre de nouveau. Sur la foi d'une dénonciation, les recherches menées sur la disparition du suspect Viomesnil, dont on ignorait toujours la mort, aboutirent chez Mégret d'Etigny ; dans le même temps, on arrêta L'Hoste, homme d'affaires de Sérilly. En conséquence, le 13 février 1794, le redoutable Guesnot, du Comité de Salut Public, celui-là même qui allait arrêter Chénier, vint à Passy procéder à la fouille du château et à l'arrestation des suspects. Madame de la Luzerne tenta de s'empoisonner au vert-de-gris. Messieurs de Sérilly et d'Etigny arrêtés furent conduits à Paris le 21, malgré l'attestation de civisme fournie par les villageois de Passy.

On attendait au château François de Pange et son frère : Anne-Marie de Sérilly n'eut que le temps de les prévenir du danger. Deux jours plus tard, les frères de Pange avaient quitté la France. Début mars, Anne-Marie, éplorée, se rendit à Paris pour tenter d'obtenir la libération de son époux, mais Guesnot la fit arrêter peu après son arrivée.

Enfin, le 6 avril, ce fut au tour de Mesdames de Montmorin et de la Luzerne et de Calixte de Montmorin d'être arrêtés et transférés à Paris. Pauline de Beaumont, que l'on avait oubliée dans le mandat d'arrêt, trouva refuge chez un vigneron de Passy où bientôt la découvrirait Joseph Joubert, l'hôte de Villeneuve. Seuls les enfants de Sérilly étaient encore au château avec les domestiques.

Pour les prisonniers, ce fut la longue attente dans l'atmosphère terrible des antichambres de la guillotine. Le 26 avril, Anne-Marie retrouva son époux, son beau-frère et les Montmorin transférés à la prison de l'Evêché. Cela lui semblait presque le bonheur, après deux mois d'isolement et d'angoisse ... Elle put même écrire à ses enfants.

Le procès se déroula le 21 Floréal (*ci-devant 10 mai*) : autour de Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI, figuraient, avec les hôtes de Passy, les Sénonais de Loménie, Lhermite de Champbertrand, et L'Hoste ... en tout une vingtaine d'accusés. Aristocrates, prêtres, parents d'émigrés ou de condamnés, tous se savaient par avance voués à la guillotine. L'accusateur Public Fouquier-Tinville argua d'un hypothétique complot et ne leur accorda aucun moyen de défense. La sentence de mort tomba sans surprise ; ils ne se sentaient même plus le courage de réagir, de crier ...

LE COMBAT POUR LA VIE

Pourtant, Anne-Marie de Sérilly, animée par son amour de la vie et la pensée de ses enfants, allait encore trouver la force de lutter ... On n'exécutait pas les femmes enceintes avant leur accouchement : elle se déclara grosse de six semaines. En prenant à peine le temps de l'examiner, on ajourna sa mort. C'était le salut, mais un salut conditionnel et temporaire : son acte de décès était déjà rédigé ...

Tous les autres condamnés furent guillotins le jour même de la sentence. Elle restait seule ... Son frère, Jean-Baptiste de Domangeville, finalement découvert et arrêté, fut exécuté deux semaines plus tard, le 24 mai. Madame de la Luzerne, absente au procès, était devenue folle et mourut dans sa cellule le 8 juillet. Le 25 juillet, André Chénier fut guillotiné.

La chute de Robespierre, le 29 juillet, la sauva car son mensonge était devenu évident. Elle attendait désormais sa libération et tentait quelques démarches, dans l'angoisse entretenue par les rumeurs contradictoires du monde politique. En août, les deux

ainés de ses enfants, Armand et Aline, arrivèrent à Paris avec son homme de confiance. Elle était autorisée à leur écrire, sa correspondance nous révèle une mère aimante et attentive (10) : du fond même de son cachot, elle s'attachait à suivre les progrès de ses enfants qui étaient maintenant en pension et avait le souci de leur éducation, corrigeant les versions latines d'Armand et l'orthographe d'Aline.

Enfin elle put les revoir et, le 12 octobre, était relâchée.

De nouveau libre, il lui fallait réapprendre à affronter la vie, tenter d'oublier ce qui la séparait à jamais du bonheur insouciant des autres hommes. Heureusement, elle avait ses enfants ; il lui fallait lutter pour assurer leur avenir et sauvegarder ce qui restait de leurs biens familiaux. Avec une étonnante énergie, Anne-Marie multiplia les démarches entre Auxerre, Sens et Paris. Elle reprit possession de son château de Passy et, en février 1795, put s'y installer de nouveau. Pas pour longtemps car, le mois suivant, elle trouva la force de comparaître comme témoin à charge au procès de Fouquier-Tinville : ce fut une pénible occasion de revivre les journées d'horreur de l'année précédente. Puis elle courut se réfugier au calme de Passy et reprendre pied dans le présent.

Pauline de Beaumont, à jamais douloureuse et désolée, que même la douce amitié de Joseph Joubert ne pouvait consoler, était repartie seule pour Paris. C'est pour Anne-Marie désormais que le bon Joubert prenait le chemin de Passy. Sa présence familière et chaleureuse était toujours la bienvenue. Quand il ne venait pas, il écrivait des lettres pleines de charme et d'esprit.

Toujours s'occupant de ses enfants, Anne-Marie s'efforçait de saisir un peu des petits bonheurs de chaque jour ; en juillet, elle organisa même un dîner pour quelques amis villeneuviens : Joubert, Menu de Chomorceau, Mesdames Gau des Voves et de Vaumorin.

Elle avait reçu une lettre de son cousin le Chevalier de Pange qui, après avoir vécu à Londres avec les Danloux, était en Suisse auprès de Madame de Staël et se préparait à regagner la France. Il fut bientôt à Paris : toujours inscrit sur la liste des émigrés, il y était en danger, mais avait préféré ce danger à l'amour violent et exclusif que lui portait la volcanique Germaine de Staël. Il vit Pauline de Beaumont qui écrivit à sa cousine pour lui raconter cette visite : Anne-Marie était alors en Auvergne où

elle essayait de sauver les biens de son frère guillotiné.

LE COMBAT POUR LE BONHEUR

A la fin de l'automne 1795, Madame de Sérilly rentra à Paris. Elle y retrouva Pauline, plus malade et plus triste que jamais, et aussi — avec quel élan de joie ! — le Chevalier de Pange ; le profond et secret amour qui les unissait avait résisté au temps et aux épreuves. Leur mariage se fit à la fin de janvier 1796. Le bonheur allait peut-être enfin sourire ...

Mais le Chevalier, comme Pauline, n'était plus que l'ombre de lui-même, mélancolique et désenchanté : l'impuissance de la philosophie et de la Raison à maîtriser les événements lui avait ôté toute raison d'être ; il disait : « *Triste comme la vérité !* ». Anne-Marie avait peine à reconnaître le jeune homme ardent et enthousiaste qu'elle avait aimé.

En février, ils partirent pour Passy où les enfants de Sérilly vivaient avec leur tuteur, à l'exception d'Aline en pension chez Madame Campan. Un inquiétant malaise de François de Pange retarda leur arrivée ; le séjour de Passy sembla rétablir un peu Monsieur de Pange, avec les soins et la tendresse d'Anne-Marie. Il s'était lié d'amitié avec Joubert et passait de longues heures en sa compagnie ; dans la conversation, il se montrait amer et un peu dogmatique. Joubert, qui selon sa coutume parlait peu et écoutait beaucoup, nota : « *Je vois M. de Pange avec une grande utilité : son esprit est austère et fort, et son rire même est profond* », mais « *il veut qu'on marche et j'aime à voler* ». Pauline de Beaumont vint se joindre à eux en avril.

Au début de l'été, le mal étrange du Chevalier s'aggrava soudain ; malgré son lent affaiblissement il eut comme un sursaut de révolte, déchiré par la pensée qu'il lui restait encore une œuvre à accomplir — et il mourut, avec le « *sentiment douloureux de l'incomplet de sa destinée* » (11). C'était le 15 juillet 1796 ; François de Pange allait avoir 32 ans.

Une nouvelle fois, Anne-Marie avait perdu ses pauvres bonheurs ; une nouvelle fois elle voulut vivre et reprendre courage. Avant de quitter Passy elle fit placer des bancs dans le parc du château, aux endroits où M. de Pange aimait à se reposer. Pendant quelque temps, avec Pauline, elle partagea son temps entre Paris et l'Yonne, où l'amitié de Joubert lui était précieuse. On finit l'année à Passy en famille. Toujours soucieuse de l'avenir

de ses enfants, elle racheta Theil à sa cousine ; mais elle devait sans cesse se battre avec des créanciers insatiables ... La dolente inaction de Pauline finit par l'exaspérer : ces deux caractères étaient trop opposés. Le froid se mit dans leurs relations, au désespoir du pacifique Joubert.

Heureusement Madame Danloux était revenue d'émigration et, avec elle, Anne-Marie pouvait évoquer les jours heureux du passé, ce qui était désormais « l'Ancien Régime ». Certes, la vie mondaine avait repris, avec de nouveaux fastes ; mais Madame de Pange n'avait plus le goût d'y participer. Pourtant, elle avait renoué des liens avec d'anciennes connaissances ; notamment le Marquis de Montesquiou-Fézensac. Il avait 59 ans, était veuf et avait été Général des Armées Royales, mais son goût pour les belles-lettres l'avait conduit à l'Académie Française : ce militaire écrivait avec constance de larmoyants mélodrames et beaucoup de petits opuscules... Ancien constituant, vainqueur de la Savoie sous la Convention, il avait émigré en Suisse au plus fort de la Terreur. Avec ce qui restait de son patrimoine, il vint en aide à Madame de Pange ruinée et harcelée de créanciers. Malgré une grande différence d'âge, leur amitié se fit plus profonde et Anne-Marie crut trouver en lui, « *plein de soins et d'égards* », cette protection bienveillante dont elle avait le besoin et qui lui rappelait Antoine de Sérilly. Elle appela auprès d'elle son fils Armand pour lui demander aide et conseil : elle allait épouser M. de Montesquiou, « *pénétérée de reconnaissance et de douleur devant ses sacrifices* » ! Si elle fut bien acceptée par ses enfants, la nouvelle fit scandale parmi les proches d'Anne-Marie et acheva de détacher d'elle Pauline de Beaumont.

Le mariage se fit pourtant, à Paris, le 3 septembre 1798. La nouvelle Marquise de Montesquiou-Fézensac écrivit à Joubert, non pour justifier son « *étrange mariage* », disait-elle, mais pour lui demander de ne pas la juger. C'était le plus compréhensif des amis : quoiqu'un peu surpris, il répondit avec douceur qu'il ne lui souhaitait rien d'autre que le bonheur. Cette lettre est l'une des plus belles et des plus sensibles que Joubert ait écrites : « *J'aimais celui que vous aimiez (M. de Pange) ; je l'aimais à cause de lui, et surtout à cause de vous ; il vit toujours dans ma pensée. Je respecterai sa mémoire, je garderai son souvenir. Je serai fidèle au passé, mais j'honore votre avenir* », car M. de Montesquiou était un homme de mérite et de re-

nom. Pour elle et pour ses enfants, Joubert approuvait ce mariage que tout, « *excepté la bienséance* », justifiait. « *Je veux que vous soyez heureuse ; je crois que vous n'avez pu l'être, et je crois que vous le serez* ».

Mais, une dernière fois le destin n'en voulut pas ainsi. Le 11 décembre, l'Académicien tomba malade. Anne-Marie écrivit à Armand pour lui dire combien elle était inquiète. Elle avait bien raison de l'être : Montesquiou était emporté par la variole, la « maladie noire » ; il n'était plus qu'un corps ravagé de pustules et d'ulcères. Le 30 décembre 1798, après 4 mois à peine de mariage, il rendit l'âme dans d'infinies souffrances. Malgré le risque de la contagion, son épouse l'avait soigné jusqu'au bout avec un dévouement touchant.

Anne-Marie ne voulut plus voir personne pour se retrouver seule au milieu de ses souvenirs : présent et passé se mêlaient, le temps n'existait plus, les voix disparues des êtres chers résonnaient à ses oreilles, obscurcissaient son esprit ; était-ce un appel ? Elle se sentait si lasse... Bientôt, elle sombra dans une semi-inconscience. Le mal qu'elle avait contracté au chevet de M. de Montesquiou modelait son visage d'agonie. Le 17 avril 1799, la douce quiétude de la mort l'envahit enfin. Elle n'avait pas encore 37 ans !

Dans le parallèle souvent établi par les « Joubertistes » entre les deux cousines, Pauline de Beaumont et Anne-Marie de Sérilly, la comparaison s'opère traditionnellement au détriment de la seconde. On voit en Pauline, toute auréolée de l'amour de René l'Enchanteur, une première image de l'héroïne romantique : elle est la frêle « Hironnelle », jetée dans un monde cruel et vaincue d'avance par la fatalité, la maladie et l'amour. Face à elle, on veut voir Anne-Marie frivole et superficielle, qui n'a pas su être la femme d'un seul amour et a voulu être *heureuse* : ce seul mot fait reculer d'horreur les romantiques ! Pourtant, l'exemple qu'elle nous donne est beau : elle a lutté pour vivre et pour aimer. Alors qu'une vie cruelle jouait à l'éloigner sans cesse du bonheur reconquis, ses efforts et sa volonté ne se sont jamais relâchés et, avec la ténacité d'un Sisyphe qu'animent l'espoir et la foi, elle a rempli jusqu'au bout son destin de femme et de mère.

Cette lettre de courage et d'énergie vaut toutes les justifications et, en reprenant une formule des *Carnets* de Joseph Joubert, nous pouvons dire qu'elle avait « *le plus beau de tous les courages : le courage d'être heureuse* ».

NOTES :

(1) — Simone POIGNANT, *L'Abbaye de Fontevrault et les Filles de Louis XV*, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1966, p. 112.

(2) — Antoine Mégret d'Eligny, Baron de Theil (1720-1767) fut un administrateur de premier ordre pour sa province : il y créa de nombreuses routes, favorisa le commerce et introduisit l'élevage du mouton mérinos et la culture des mûriers pour les vers à soie. Il est à l'origine de l'actuelle station thermale de Luchon (Haute-Garonne).

(3) — Voir A. LE BIHAN, *Francs-Maçons parisiens du Grand-Orient ...*, Paris, 1966, p. 66 ; et F. BLUCHE, *La vie quotidienne de la Noblesse Française au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1973, p. 72.

(4) — La décoration intérieure de ce bouddoir, signé de Rousseau de la Rothière, Clodion et Gouthière, figure aujourd'hui au Victoria and Albert Museum de Londres.

(5) — Chénier disait à de Pange : « Tu

naquis rossignol », et regrettait que celui-ci, malgré son jeune talent, se soit tôt détourné de la poésie : « *De Pange, fugitif de ces neuf sœurs qu'il aime* » (les Muses) ...

(6) — Henry-Pierre DANLOUX (1753-1809) est l'auteur de nombreux portraits et fit sa carrière en France et après 1790 en Angleterre. Le récit de sa vie et son Journal d'Emigration ont été publiés par R. PORTALIS en 1910.

(7) — Ce buste de marbre figure aujourd'hui dans la Wallace Collection.

(8) — Ses Œuvres ont été réunies et publiées en 1872 par Louis BECQ DE FOUQUIERES.

(9) — CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, Livre V, ch. XIV (Ed. Pléiade, Gallimard, Tome I, p. 183).

(10) — Cette attachante correspondance nous est connue par A. BEAUNIER, « Une Maman sous la Terreur », *loc. cit.*

(11) — La formule est de Madame de STAEL (*De la littérature*, I, 2).

A l'occasion de la Foire de Pâques de Joigny et pour permettre de combler le retard de parution, ce numéro comporte quarante pages et une double numérotation.

La rédaction s'excuse de cette méthode mais les fidèles lecteurs comprendront que notre Echo de Joigny a du mal à faire face aux importantes charges que représente aujourd'hui la parution de 4 numéros par an.

Abonnement pour 1978

Pour vous abonner ou vous réabonner (N^{os} 25 à 28) :

Ayez l'obligeance de verser le montant de l'abonnement : **24 francs** (pour 4 numéros) à la Bibliothèque Municipale.

soit par chèque bancaire,

soit par chèque postal ECHO DE JOIGNY : C. C. P. DIJON : 2 100-92.

Colisation de Membre Actif de l'Association Culturelle d'Etudes de Joigny : **11 francs par an.**

AU LION D'OR



Propriétaire :
R. de BEAUCHAMP

Bar - Hôtel - Restaurant

Rue Roger Varrey
JOIGNY

Tél. : 62.17.00

*Sa cuisine bourgeoise
Ses spécialités. Sa cave
Ses prix étudiés*

On prend des pensionnaires

CHAUSSURES DELAVOIX

3, Avenue GAMBETTA



JOIGNY

Tél. :
62.00.47

MAISON DE LA PRESSE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - DISQUES



20, rue Gabriel-Cortel

Tél. : 62-21-51 JOIGNY

GASTEAU

CHARBONS - MAZOUT
FERS

10, Avenue Gambetta

Tél. : 62.01.51 - Joigny

S. R. C. M.

Société de recherches et de
Constructions mécaniques

Siège social : 31, rue du Mans
92 - COURBEVOIE

Usines et Services Techniques à
JOIGNY - 89

Mécanique — Tôlerie — Chaudronnerie
industrielle — Appareils et installations
de traitement des eaux — Travaux bois
et inox

André et Mireille
GERMINEAU

COIFFURE DAMES

Biothéticien - Postiches
MODES

33, rue Gabriel Cortel
89 - JOIGNY

Tél. : 62.03.72



A. Mathieu

25, rue
G.-Cortel

Tél. : 62.12.65

Joigny

Montres
OMEGA et LIP

Atelier
de réparations

HORLOGERIE - BIJOUTERIE

PLOMBERIE - SANITAIRE
CHAUFFAGE CENTRAL

P. LEVET Fils

3 et 6 rue d'Etape, JOIGNY

Appareils Ménagers

Adoucisseurs d'eau

Chaudières et Brûleurs à Mazout

« FRANCIA »

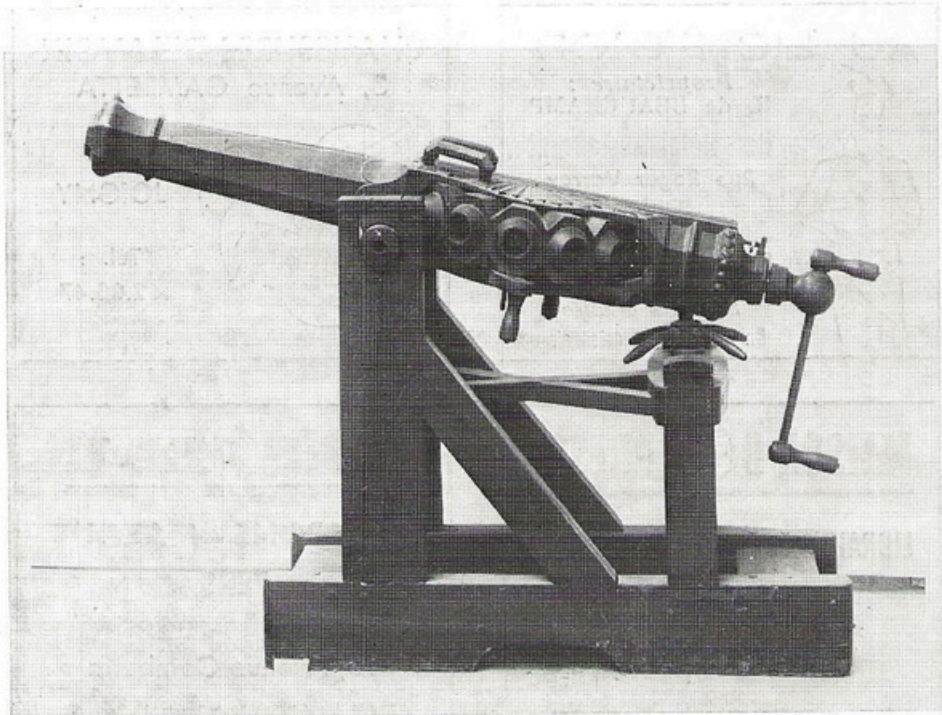


Photo Gazette des Armes.

Vue générale du « Canon-Foudre », côté gauche, sur son affût de présentation actuel en bois. L'affût d'origine était un affût de campagne, dans le style, comme la pièce, du XVI^e siècle, bien qu'il s'agisse d'une réalisation du XIX^e (Musée de la Marine n° 903)

Sommaire des n°s 23 - 24

Page 3 Joigny et le chemin de fer
Paris-Lyon (fin), par Ed.
FRANJOU.

Page 15 Le « Canon Foudre » du
Musée de la Marine inventé
par Lesire-Fruger de Joigny
(1828), par G. MACAISNE.

Page 32 Joigny en 1821.

Page 33 Madame de Sérilly, par J.-L.
DAUPHIN.